



Candidature pour la mise en œuvre de la stratégie de développement local sous la forme d'un DLAL « Développement Local par les Acteurs Locaux »

Programmation 2021-2027

[Dossier de candidature](#)

Date limite de dépôt : 17 juin 2022 / Dépôt : 16 juin 2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



UNION EUROPEENNE

Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'Europe investit dans les
zones rurales

ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE.....	4
1.1 Coordonnées du territoire	4
1.2 Projet de délibération validant le dossier de candidature.....	5
RESUME EN QUATRE PAGES.....	8
1. PRESENTATION DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE ET DE LA POPULATION CONCERNEES PAR LA STRATEGIE.....	12
1.1 Situation géographique, attractivité et démographie	12
2. DESCRIPTIF DES MODALITES DE MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX POUR LA PREPARATION DE LA CANDIDATURE.....	17
3. ANALYSE DES BESOINS ET DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.....	21
3.1 Les mobilités	22
3.2 Accès aux services à la population.....	27
3.3 Revitalisation des centres-bourgs.....	31
3.4 Tourisme et patrimoine	34
3.5 Transition énergétique, habitat et foncier	37
3.6 Développement économique	41
4. DESCRIPTION DE LA STRATEGIE	45
4.1 Présentation synthétique de la stratégie	45
5. PRESENTATION DU PLAN D’ACTIONS.....	47
5.1 Fiches-actions détaillées	47
6. PLAN DE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE PAR FONDS	58

7.	DESCRIPTION DES MECANISMES D'ANIMATION, COMMUNICATION, DE GESTION, DE SUIVI ET D'EVALUATION DE	59
7.1	L'animation, la gestion et la communication.....	59
7.2	Le suivi et l'évaluation du programme.....	59
8.	DESCRIPTION DU PROCESSUS DE MOBILISATION ET DE PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA STRATEGIE	60
8.1	Le groupe d'action locale unique FEADER/FEDER OS 5.2	60
8.2	Un dispositif de concertation adossé aux projets	61
9.	ANNEXES.....	62
9.1	15 entretiens auprès d'acteurs clé du territoire	62
9.2	Liste des participants aux ateliers.....	63
9.3	Charte d'engagement signée par le représentant de la structure porteuse	65

Engagement de la structure porteuse

1.1 Coordonnées du territoire

Nom du territoire : Albret

Structure porteuse : Communauté de communes « Albret Communauté »

Représentant légal/qualité : Alain LORENZELLI – Président

contact@albretcommunaute.fr

Contact technique (nom, adresse, téléphone, mail) : Estelle AMMIRATI – Animation / gestion du programme
- 10 Place Aristide Briand – Centre Haussmann – 47600 NERAC - esammirati@albretcommunaute.fr - 05 53 97 20 29 / 07 84 28 55 41

N° SIRET :

200 068 948 00260

RIB :

Trésorerie d’Agen – 1050 Avenue Jean Bru 47916 AGEN CEDEX 9

Rib : 30001 00103 C4700000000 09

Iban : FR21 3000 1001 03C4 7000 0000 009

Bic : BDFEFRPPCCT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2022

PROJET DE DELIBERATION

14 - Objet : FONDS EUROPEENS - DEVELOPPEMENT LOCAL PAR LES ACTEURS LOCAUX 2021-2027 – VALIDATION DE LA CANDIDATURE ALBRET

N° Ordre : DE-XXX-2022

Rapporteur : Nicolas Lacombe, vice-président au Développement Economique

Nomenclature : 7.4. Interventions économiques

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Développement Economique,

Vu la délibération n°091-2021 du 10 novembre 2021 portant délégation du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes Albret Communauté,

Vu les délibérations d'Albret Communauté n°042-2017 du 15 février 2017 et n°DE-111-2020 du 9 septembre 2020 validant Albret Communauté en tant que structure porteuse du programme LEADER 2014-2020 actuel, en lieu et place du Syndicat Mixte du Pays d'Albret dissous depuis le 31 décembre 2016,

Vu le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, et sa déclinaison dans le projet de programme régional FEDER FSE + Nouvelle Aquitaine 2021-2027,

Vu le Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion,

Vu le Règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013,

Vu la décision du Président n°DEC-034-2022 attribuant et notifiant l'accompagnement à la réponse à l'appel à candidatures pour la mise en œuvre de la stratégie de développement local sous la forme d'un Dispositif de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) au Cabinet de conseil TERITEO situé à Montpellier,

Et après consultation pour avis de la Commission Développement Economique en date du 4 mai 2022,

Exposé des motifs :

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre de la **nouvelle programmation** des fonds européens pour 2021-2027, la Région Nouvelle Aquitaine, Autorité de gestion des programmes européens, a décidé de ne pas attendre l'approbation de la version définitive du Programme régional FEDER-FSE+ Nouvelle Aquitaine 2021-2027, du Programme Stratégique National (PSN) et du Programme National FEADER par la Commission Européenne. Elle a lancé dès décembre 2021 un appel à candidatures auprès des territoires pour la mise en œuvre de stratégies de développement Local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027. Il s'agit d'une approche globale « multisectorielle », nécessitant pour les territoires de construire une stratégie de développement local, qui sera animée, comme pour le programme LEADER, par un Groupe d'Action Locale (GAL), et permettant de mobiliser les fonds européens suivants :

- ✓ Le FEADER (LEADER), intégré dans l'objectif H du Programme Stratégique National de la Politique Agricole Commune 2023-2027 « Promouvoir l'emploi, la croissance et l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bio économie et la sylviculture » ;
- ✓ L'Objectif Stratégique 5 du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 Nouvelle Aquitaine ;

Les territoires avaient jusqu'au 17 juin 2022 pour présenter leur dossier de candidature, la sélection des dossiers devant intervenir en octobre 2022 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2023.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une présentation synthétique de la zone géographique et de la population concernée ;
- Un descriptif des modalités de mobilisation des acteurs pour la préparation de la candidature ;
- Une analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire ;
- Un descriptif de la stratégie de développement local et de ses objectifs ;
- Une présentation du plan d'actions ;
- Le plan de financement de la stratégie par fonds ;
- Une description des mécanismes d'animation, de communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de La stratégie : mise en place d'un GAL (Groupe d'Action Locale) pour mettre en œuvre la stratégie de développement et sélectionner les dossiers subventionnés....
- Une description du processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux dans la stratégie ;
- L'engagement du territoire pour la mise en œuvre de la stratégie, signé par la structure porteuse et/ou les intercommunalités composant le territoire.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communautaire de désigner la structure porteuse de la candidature pour le territoire de l'Albret, à savoir l'EPCI Albret Communauté

Il est précisé que le Conseil Communautaire doit approuver la stratégie de développement local élaborée et déclinée en un programme d'actions pour lesquelles les fonds européens pourront être mobilisés.

Dans le cas où la délibération validant le dossier de candidature par un EPCI ne pourrait être fournie à la date de dépôt du dossier de candidature, un courrier d'engagement de l'EPCI sera produit en remplacement. Il précisera la date prévisionnelle de la délibération, qui devra par la suite être transmise à l'autorité de gestion le 30 septembre 2022 au plus tard.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré

DECIDE

► **De désigner** Albret Communauté comme structure porteuse du dispositif de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) de l'Albret ; la structure porteuse est également responsable du portage juridique, administratif et financier du Groupe d'Action Locale (GAL) de l'Albret. Son représentant légal, à savoir le Président d'Albret Communauté, est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL ;

► **De valider** le dossier de candidature et la stratégie de développement local tels que présentés en annexe ;

► **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

Le Président.

Résumé en quatre pages

Albret Communauté a souhaité répondre à l'appel à candidature auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs locaux (DLAL) pour la programmation européenne 2021-2027.

Ce territoire était déjà porteur de toutes les générations de programme Leader.

Pour définir sa stratégie, le territoire a organisé, entre mars et avril 2022, deux temps de concertation, sur le diagnostic et les enjeux puis sur le plan d'actions à prioriser.

Réunion publique le 21 mars à 14h à Lavardac



Réunion publique le 21 mars à 18h à Montagnac



Réunion publique le 14 avril à 14h à Sos



Réunion publique le 14 avril à 18h à Nérac



Le diagnostic a permis d'identifier un enjeu transversal, prioritaire, **d'amélioration des mobilités durables et solidaires sur le territoire** via le renforcement et la sécurisation des itinéraires de mobilités actives, le soutien au déploiement d'offres de mobilités solidaires et le développement d'une offre de carburants alternatifs.

La **contribution à l'adaptation et l'enrichissement de l'offre de services** est également ressortie comme prioritaire, avec des évolutions démographiques marquées et différenciées selon les parties du territoire. Différents **enjeux plus spécifiques autour du logement** à destination des saisonniers, des personnes âgées ou des primo-logés nécessiteraient également que des projets et expérimentations soient menées afin de développer des réponses ad hoc.

Enfin, la **mise en tourisme des patrimoines historique et culturels** reste une priorité au sein d'un territoire présentant une richesse remarquable mais un niveau d'ouverture au public sous-développé.

Les arbitrages effectués dans le cadre de la préparation de la stratégie d'Albret Communauté pour répondre à l'appel à candidature de la Région Nouvelle-Aquitaine l'organise donc autour de **3 grands défis ou objectifs prioritaires** en réponse à **6 enjeux clés ou priorités d'action**. Chaque défi ou objectif prioritaire est ensuite décliné en priorités d'actions intégrées à l'une des fiches-action présentée au chapitre suivant.

Ces choix, au regard d'un périmètre d'enjeux plus large relevé lors du diagnostic sont notamment liés :

1. A la volonté d'axer la stratégie sur **l'amélioration des mobilités douces** sur le territoire et, plus globalement, sur **l'amélioration de l'accessibilité à une offre de services** diversifiée ;
2. A la volonté de **concentrer les moyens** prévus pour Albret Communauté (environ 1,8 M€) sur les **enjeux prioritaires** afin **de générer un réel effet de levier** ;
3. Aux **types d'actions soutenus par les fonds européens** FEDER (OS 5.2) et FEADER (mesure Leader) dédiés au DLAL en Nouvelle-Aquitaine,

1

Faciliter les mobilités durables et solidaires sur le territoire

3 actions ayant pour but 1) d'aménager un réseau de linéaires sécurisés dédiés aux mobilités actives, 2) déployer une offre de mobilités solidaires et 3) déployer une offre de carburants alternatifs

2

Renforcer l'attractivité du territoire et de ses polarités à travers l'adaptation de l'offre de services

2 actions déclinent cet objectif visant à maintenir l'offre de services au public et de logement des pôles du territoire en l'adaptant aux évolutions sociodémographiques.

3

Conforter le développement touristique du territoire

1 action qui ambitionne de soutenir la structuration d'une offre touristique basée sur la mise en tourisme des atouts patrimoniaux du territoire.

La stratégie d'Albret Communauté pour la programmation européenne 2021-2027

Objectifs prioritaires

Priorités d'actions

1.

Faciliter les mobilités durables et solidaires sur le territoire

1.1 Aménager un réseau d'itinéraires sécurisés dédiés aux mobilités actives

1.2 Déployer une offre de mobilités solidaire

1.3 Déployer une offre de carburants alternatifs

2.

Renforcer l'attractivité du territoire et de ses polarités à travers l'adaptation de l'offre de services

2.1 Adapter l'offre de services aux évolutions démographiques

2.2 Expérimenter de nouvelles solutions de logement

3.

Conforter le développement touristique du territoire

3.1 Soutenir la mise en tourisme des atouts patrimoniaux du territoire

La **valeur ajoutée attendue du Développement Territorial Intégré**, sera de permettre le soutien à 10 à 15 projets structurants pour impulser de nouvelles dynamiques sur le territoire d'Albret Communauté :

- > Le report modal de la voiture vers le vélo, notamment pour les très nombreux trajets pendulaires inférieurs à 5 km ;
- > L'accompagnement à la mobilité, notamment des jeunes en recherche d'insertion professionnelle
- > La mobilité décarbonée ;
- > L'apport de réponses concrètes à des problématiques de longue date comme le logement des saisonniers agricoles ;
- > La prise en compte des évolutions démographiques dans l'offre de services et logement ;
- > La valorisation de la richesse patrimoniale et culturelle du territoire afin d'en faire un marqueur de son identité et d'obtenir la reconnaissance vis-à-vis de l'extérieur.

La maquette prévisionnelle pour la programmation européenne 2021-2027

Stratégie du territoire	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche action :		% de la maquette par objectif prioritaire et fiche action
	FEDER OS5	FEADER Leader	
Objectif prioritaire 1 : Faciliter les mobilités durables et solidaires sur le territoire	1 031 028	28 689	59%
Fiche action 1-1 : Aménager un réseau d'itinéraires sécurisés dédiés aux mobilités actives	1 000 000		56%
Fiche action 1-2 : Déployer une offre de mobilités solidaires		28 689	2%
Fiche action 1-3 : Développer une offre de carburants alternatifs	31 028		2%
Objectif prioritaire 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et de ses polarités à travers l'adaptation de l'offre de services		360 000	20%
Fiche action 2-1 : Adapter l'offre de services aux évolutions démographiques		150 000	8%
Fiche action 2-2 : Développer de nouvelles solutions de logement		210 000	12%
Objectif prioritaire 3 : Conforter le développement touristique du territoire		200 000	11%
Fiche action 3-1 : Soutenir la mise en tourisme des atouts patrimoniaux et culturels du territoire		200 000	11%
Approche transversale		174 000	9%
Fiche action : Coopération		25 000	1%
Fiche action : Animation/gestion/évaluation		149 000	8%
TOTAL	1 031 028	762 689	1 793 717

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre du programme, **une chargée de mission sera mobilisée à plein temps.**

1. Présentation de la zone géographique et de la population concernées par la stratégie

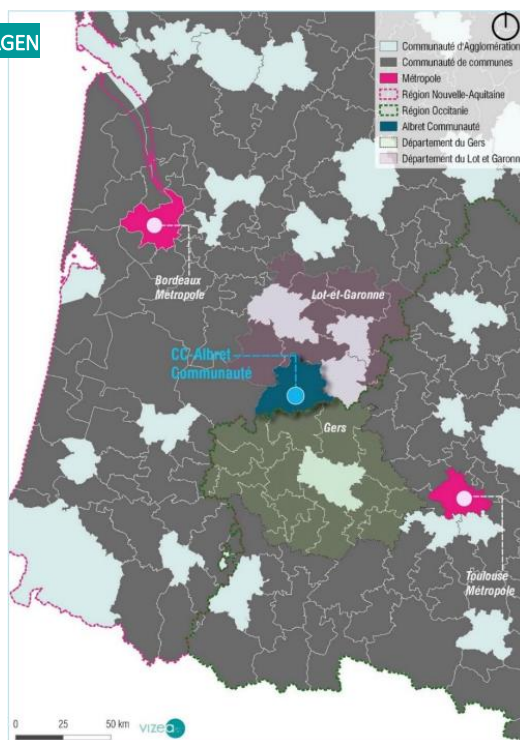
1.1 Situation géographique, attractivité et démographie

1.1 a - Diagnostic de synthèse et AFOM

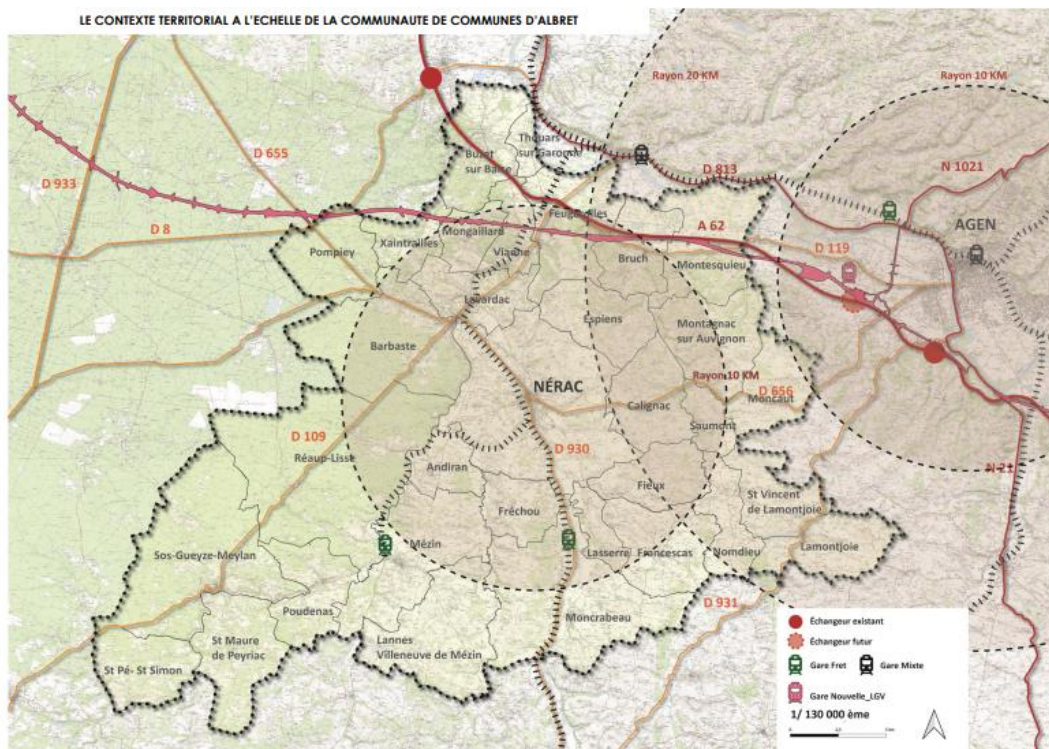
UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE BENEFICIANT DE LA PROXIMITE D'AGEN

Situé dans le sud du Lot-et-Garonne, le territoire d'**Albret Communauté**, est composé de **33 communes** et s'étend sur **746 km²**. A la frontière entre la Nouvelle-Aquitaine, à laquelle il se rattache, et la région Occitanie, il partage des frontières communes avec le Gers au sud et les Landes au sud-ouest. Cette localisation lui confère une situation géographique intéressante :

- > **entre les métropoles bordelaise et toulousaine** puisque Nérac, son pôle central, se trouve à équidistance des deux villes (environ 130 km) ;
- > **dans l'aire d'influence de l'agglomération d'Agen**, avec de **bonnes conditions d'accessibilité**.



LE CONTEXTE TERRITORIAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALBRET

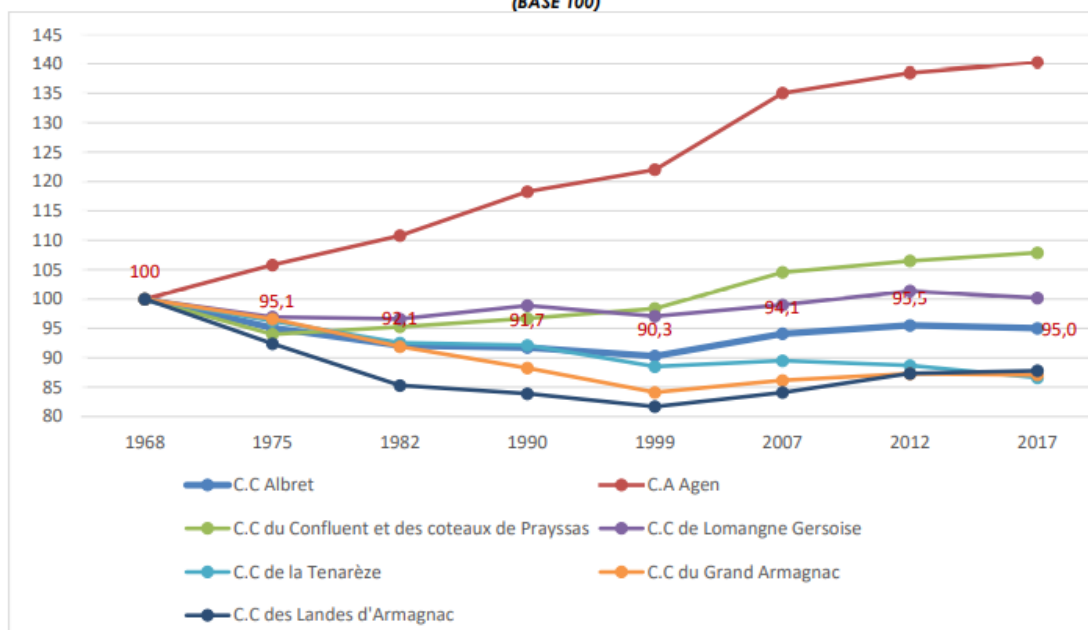


UNE REPRISE DEMOGRAPHIQUE AU RALENTI, PLUS PREGNANTE A L'EST ET AU NORD

Rural et peu dense, le territoire d'Albret Communauté dénombre 26 400 habitants (INSEE 2019) soit 35 habitants au km² (contre 62 en moyenne dans le 47). Sa population a connu une longue période de baisse entre 1968 et 1999, corrélée au solde migratoire, une période de

reprise dynamique au début des années 2000 (+0,46% /an entre 1999 et 2007) puis une relative stabilisation (+0,17% par an entre 2007 et 2012 puis -0,06 % entre 2012 et 2017). Le solde global sur la période est négatif : - 1 375 habitants.

EVOLUTION DE LA POPULATION DES EPCI DE L'AIRE D'ETUDE ELARGIE ENTRE 1968 ET 2017 (BASE 100)



Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2017

La légère baisse démographique observée sur la période la plus récente ne s'explique plus par un déficit d'attractivité mais par un solde naturel négatif (- 0,47 %). Bénéficiant du dynamisme démographique de la Communauté d'Agglomération d'Agen (+40% et 27 781 habitants, entre 1968 et 2017), le territoire reste plutôt attractif, avec un solde migratoire de 0,31 %, supérieur à celui du département (0,14 %) mais inférieur à celui des Communautés de Communes limitrophes qui maintiennent une évolution positive sur la même période.

Spatialement, on constate que la croissance démographique observée entre 2007 et 2017, liée à l'influence du pôle agenais, profite surtout aux communes situées sur la périphérie à l'Est et au Nord, davantage accessibles depuis les axes

routiers reliant l'Albret à l'agglomération agenaise. A contrario, les communes centrales de Nérac et Lavardac et certaines à leur périphérie, subissent une décroissance démographique

Le différentiel d'attractivité du territoire se traduit par un déséquilibre spatial en termes de densités de peuplement, d'accessibilité aux emplois, aux équipements et aux services. Paradoxalement, la construction se concentre sur le pôle Nérac-Barbaste-Lavardac et n'est donc pas toujours corrélée à la dynamique d'accroissement démographique.

Par ailleurs, les effets de la crise « Covid » sont d'ores et déjà perceptibles avec une tendance à la hausse des installations résidentielles observée sur plusieurs communes du territoire (Lamontjoie, Lavardac, Montagnac, ...).

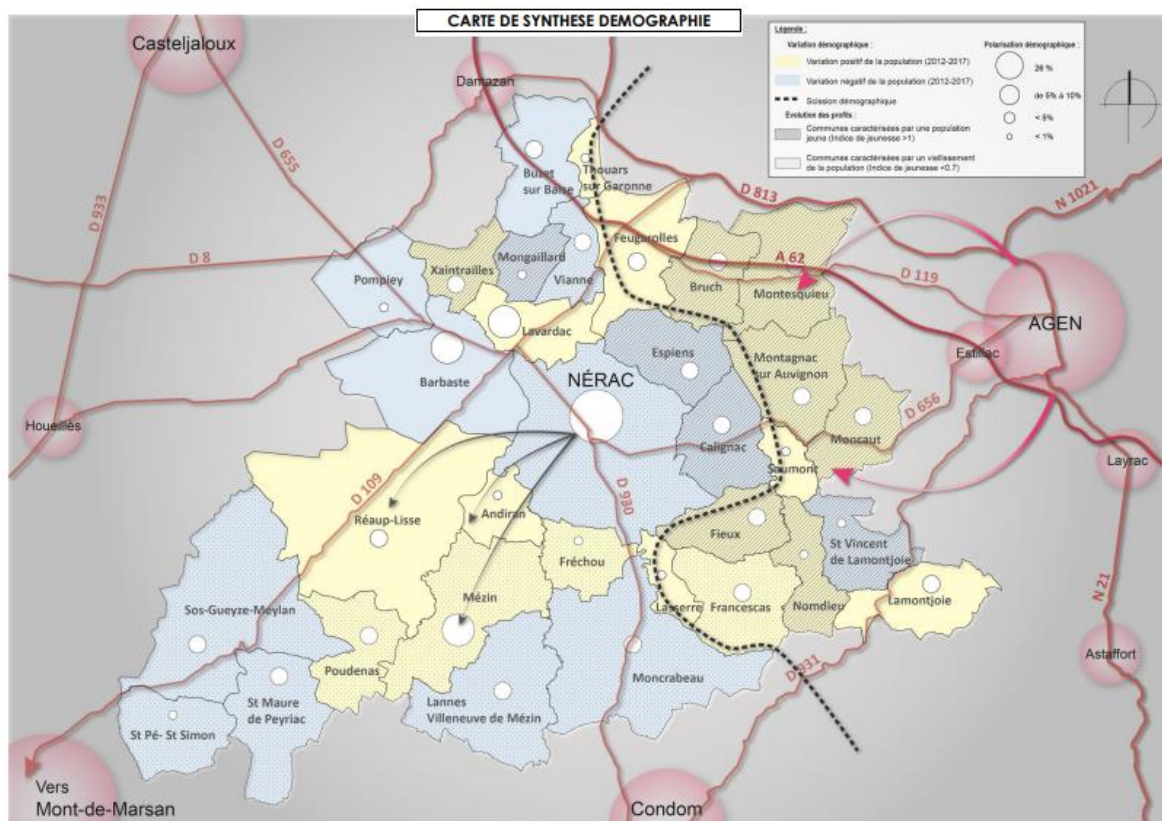
UN TERRITOIRE VIEILLISSANT, UNE TAILLE DES MENAGES EN BAISS

Comme dans la plupart des EPCI alentours, la tendance au vieillissement est forte avec un **indice de jeunesse inférieur à 1¹** : **ce territoire n'est pas en mesure d'assurer son renouvellement générationnel**. Cette tendance, accentuée par le déficit du solde naturel et la baisse du solde migratoire observé depuis le début des années 2007, **est accrue au sein des communes situées au centre, au sud et à l'ouest de la C.C du Albret Communauté**.

Fruit du vieillissement de la population (veuvage, couples sans enfant) et de la tendance générale à la décohabitation des foyers observée à l'échelle nationale (hausse de la monoparentalité), la **taille**

des ménages d'Albret Communauté est **passée de 3,3 personnes/foyer en 1968 à 2,2 personnes/foyer en 2016**. Les **ménages d'une seule personne** connaissent notamment **une forte augmentation ces dernières années** (+10% de 2007 à 2012). Cette tendance lourde induisant notamment une évolution des besoins en matière de typologie de logement.

Au-delà d'aspects purement démographiques, plusieurs acteurs du territoire soulignent l'isolement grandissant de certaines catégories de populations (personnes âgées, précaires, ...).



¹La part des 65 ans est supérieure à celle des moins de 20 ans.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une reprise démographique depuis 1999 après 30 ans de décroissance grâce à un solde migratoire devenu positif depuis le milieu des années 1980. • Des communes particulièrement dynamiques (forte croissance démographique, population plutôt jeune : Bruch, Montesquieu, Montagnac-sur-Auvignon, Moncaut, ...) localisées en forte proximité d’Agen. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un solde naturel négatif depuis les années soixante et dont le déficit s’accroît depuis 2012. • Des communes en situation de fragilité (solde naturel déficitaire, vieillissement déjà marqué, faible attractivité) notamment au sud : Moncrabeau, Lannes, Sainte-Maure-de-Peyriac, Saint-Pé-Saint-Simon, Sos, ... 14 communes sur 33, possèdent un taux de croissance annuel moyen négatif dont 3 avec un taux inférieur à -1%/an (Moncrabeau, Lannes et Vianne). • Une population précaire taux de pauvreté : 15,3 %, contre 14,5 à l’échelle nationale).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire limitrophe de l’agglomération d’Agen, porteuse d’une dynamique démographique positive continue depuis + de 50 ans. • Une dynamique démographique globale notamment impulsée par l’attractivité résidentielle beneficiant aux communes situées sur le flanc est de la C.C issue du desserrement urbain de l’agglomération d’Agen. • 5 communes caractérisées par un taux de croissance supérieur à 1%/an entre 2007 et 2017, dont 2 par un taux supérieur à 2%/an (Moncaut et Le Saumont). • Une tendance au vieillissement de la population qui tend à s’atténuer grâce au solde migratoire. • Création d’une gare LGV d’ici 2032. • 3 Lycées sur le territoire (agricole, général et hôtelier) dont certains cursus (formation paysage, formation équestre) sont les seuls du département, voire de l’ex-région Aquitaine, ce qui représente un facteur d’attractivité. • Une dynamique d’installation de nouveaux arrivants conséquente de la crise COVID. 	<ul style="list-style-type: none"> • L’affaïssement croissant du solde naturel cumulé avec la baisse du solde migratoire positif (0,9% entre 1999 et 2007 à 0,4% entre 2012 et 2017), freine la croissance démographique et rend impossible le renouvellement générationnel de la population. • Les cinq principales polarités, globalement situées au centre du territoire (Nérac, Lavardac, Mézin, Barbaste), mais également Buzet sur Baïse) n’ont accueilli que 4.3% de la croissance démographique ces 10 dernières années. Nérac a perdu 159 habitants entre 2012 et 2017. • Les déséquilibres d’attractivité résidentielle engendrent des dynamiques démographiques contraires à la structuration actuelle des pôles d’emploi et de service du territoire : alors que la construction de nouveaux logements se concentre sur le pôle Nérac-Barbaste-Lavardac, les 17 plus petites communes regroupent 50% de la population supplémentaire entre 2007 et 2017. Cela pourrait, à terme, aboutir à une relative déconnexion entre densité de peuplement et offre de services notamment. • Une tendance au vieillissement avec un indice de jeunesse inférieur à 1 : ce territoire n’est pas en mesure d’assurer son renouvellement générationnel, un phénomène de vacance qui va se renforcer. • Isolement grandissant de certaines catégories de populations (personnes âgées, précaires, ...).

1.1 b - Grandes questions qui se posent et enjeux prioritaires à retenir

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



1. Comment faire bénéficier à plein le territoire de l'attractivité résidentielle issue du desserrement urbain de l'agglomération d'Agen ? Comment la diffuser sur un plus grand nombre de communes ?
2. Quels impacts de l'évolution de la pyramide des âges sur le territoire : besoin de services adaptés, quid des services proposés aux familles (accueil d'enfants, évolution des effectifs scolaires) ?
3. Le positionnement du territoire par rapport aux métropoles bordelaise et toulousaine et la création à venir d'une gare LGV à Roquefort, pourraient-ils, dans un contexte de regain d'attractivité du rural et de développement du télétravail, être un facteur d'attractivité du territoire ? Si oui, comment ?
4. Comment adapter l'offre de logements aux nouvelles tendances démographiques du territoire ?

1.1 c - Les enjeux du thème Situation géographique, attractivité et démographie

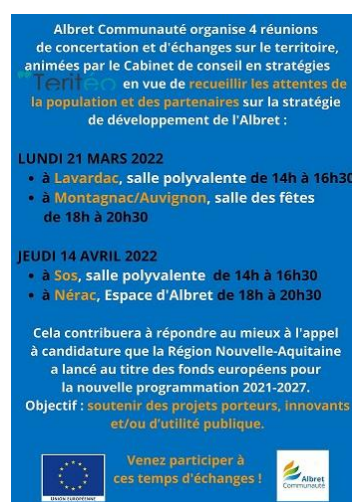
	Enjeu	Commentaire
1	Renforcement de l'attractivité résidentielle et de l'accueil de nouvelles populations	<p>Le renforcement de l'attractivité résidentielle et de l'accueil de nouvelles populations (installation de jeunes, de familles, ...), est un enjeu important pour maintenir et dynamiser un territoire à dominante rurale, tout en respectant la règle de Zéro Artificialisation Nette. En renforçant la démographie, l'attractivité territoriale contribue à la dynamisation de l'économie, à la pérennité des services et équipements ... Cet enjeu commun à l'ensemble du territoire est différencié selon les communes : certaines présentant des fragilités démographiques, d'autres bénéficiant déjà de dynamiques positives.</p> <p>Dans un contexte de regain d'attractivité du rural et de développement du télétravail, il pourrait également être intéressant d'étudier les opportunités représentées par le positionnement du territoire par rapport aux métropoles bordelaise et toulousaine comme facteur d'attractivité.</p>
2	Adaptation du territoire aux évolutions démographiques	<p>Quel que soit le domaine impacté, les évolutions démographiques à l'œuvre au sein du territoire, doivent inciter les décideurs à anticiper les adaptations nécessaires afin d'être en capacité de répondre aux besoins que ce soit en termes de logement, services à la population, mobilités, santé, ... Il apparaît également urgent de recréer des lieux / temps de rencontre permettant de rompre l'isolement, notamment pour les personnes âgées et les personnes sans emploi.</p>

2. Descriptif des modalités de mobilisation des acteurs locaux pour la préparation de la candidature

La mobilisation des acteurs locaux a notamment été réalisée via l'organisation de **4 réunions territoriales participatives** ouvertes aux élus, techniciens des collectivités territoriales, socio-professionnels et habitants du territoire.

La communication et la diffusion de l'information sur ces réunions a été menée de la manière suivante :

- ✓ Réalisation d'un tract « Quel développement pour l'Albret ? », fourni aux 33 communes, à l'office de Tourisme et à l'espace culturel d'Albret ;
- ✓ Réalisation d'un e-mailing aux personnes ressources pour annoncer une interview ;
- ✓ Communiqué de presse adressé aux journaux d'annonces légales locaux ;
- ✓ Relais d'un article dans la Dépêche du 27 mars 2022 ;
- ✓ Diffusion de l'information par e-mailing avec tract numérisé en pièce jointe dans les communes, ainsi qu'auprès des partenaires institutionnels et associatifs, et aux entreprises majeures, le 15 mars 2022 ;
- ✓ Parutions répétées sur Facebook à l'adresse « Albret Communauté DévEco » ;
- ✓ Nouvelle vague d'e-mailing pour les 2èmes ateliers, et notamment auprès des élus communautaires et des membres du GAL ;
- ✓ Sujet présenté en Comité de programmation du GAL du 7 avril 2022 ;
- ✓ Sujet présenté en Commission Développement Economique d'Albret Communauté du 4 mai 2022
- ✓ Sujet présenté en Conseils Communautaires d'Albret Communauté du 23 mars 2022 et du 18 mai 2022.



Ces **4 réunions** se sont déroulées en **deux temps** :

1. Un temps dédié à l'identification des **enjeux prioritaires** pour le territoire

Les deux premières réunions, menées le 21 mars à Lavardac puis Montagnac ont permis de mettre à la discussion le diagnostic stratégique de synthèse réalisé par Teritéo à partir de **27 documents de référence** préexistants à l'échelle d'Albret Communauté (voir illustration ci-dessous) et d'interviews de **15 personnes ressources** du territoire (voir liste en annexes).

Tableau croisé des documents de référence préexistants à l'échelle d'Albret Communauté par thématiques traitées

Thématique	Intitulé du document	Thèmes											
		Situation géographique / attractivité	Socio-démographie	Développement économique	Agriculture - Forêt	Tourisme et patrimoine	Accès aux services à la population	Revitalisation des centres-bourgs	Habitat - Foncier	Environnement	Transition énergétique	Mobilités	Santé
Transversal	Diagnostic_socio-eco PLUI	p. 6 et 9	p. 13 à 27	p. 45 à 66	p. 71 à 81	p. 87 à 98	p. 28 à 44		p. 82 à 105				
Transversal	Diag prospectif SCOT	p. 5 et 7	p. 8 à 23	p. 24 à 31	p. 41 à 65	p. 35 à 38	p. 22 à 35 (offre commerciale)	p. 89 à 108 (équipements et services)	p. 67 à 67 (habitat)	p. 123 à 131 (foncier)		p. 110 à 122	
Transversal	Explication-des-choix_SCOT	p. 5 (synthèse)	p. 17 à 19 (projets)	p. 23 (projection)	p. 6 et 7 (synthèse)				p. 6 (synthèse)	p. 19 à 22 (projets p. 7 et 8 (synthèse p. 23 et 24 (projection)			
Social	Portrait Social Territoire - CTG												
Développement économique	Fiche Développement économique PLUI												
	Appareil économique local												
	ACP_diag_Commerce Artisanat												
	portrait_touristique_phase_1_diag												
	portrait_touristique_phase_2_plan												
Tourisme	ORT_Synthèse diag & stratégie			p. 26 à 32									
	ORT_copil_validation_convention												
Revitalisation des centres-bourgs	Convention petites villes demain												
	ACP_programme d'action												
	po_locale_commerce_diag_prospectif												
	po_locale_commerce_stratégie												
Environnement	Etat initial environnement SCOT												
	Etat_initial environnement PLUIH												
	Evaluation environnementale SCOT												
Transition énergétique	Diagnostic_Energie_climat SCOT												
	PCAET												
	TEPOS_2018_2020												
	TEPOS_2021_2023												
Mobilités	Diagnostic_Plan de Mobilité Durable												
	Schéma directeur déplacements_Diagnostic												
	Schéma directeur déplacements_Stratégie_Plan d'actions												
Santé	Diag_Contrat Local de Santé												
	Contrat_local_santé_albret_2018												

Un support de présentation a permis de balayer l'ensemble des éléments de synthèse produits pour chacune des 7 grandes thématiques identifiées :

- Situation géographique, attractivité et démographie
- Développement économique
- Tourisme et patrimoine
- Accès aux services à la population
- Revitalisation des centres-bourgs
- Mobilités
- Transition énergétique, habitat et foncier



Pour chacune de ces thématiques ont été repris et discutés :

- > Le tableau Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces
- > La liste des questions qui se posent pour le territoire
- > Les enjeux prioritaires qui en découlent

Réunion publique le 21 mars à 14h à Lavardac



Réunion publique le 21 mars à 18h à Montagnac



A l'issue de ces deux réunions, les apports recueillis ont été intégrés dans une version modifiée du diagnostic.

2. Un temps dédié à la **mise en débat de la stratégie pressentie** suite aux travaux de diagnostic

A l'issue de ces travaux de diagnostic, une **VO de la stratégie** a été **formalisée** et **mise à la discussion** lors du 2nd Comité Technique. La volonté des élus était de ne pas se censurer pour cette VO que ce soit par rapport à une hiérarchisation des enjeux ou les types d'actions soutenus par les fonds européens.

Ainsi, la seconde phase d'ateliers de concertation visait à mettre cette VO de stratégie à la discussion afin d'en **vérifier la pertinence** au regard des **enjeux vécus** par les élus, techniciens et habitants du territoire d'Albret Communauté et les **interventions** qui leurs apparaissaient **prioritaires**.

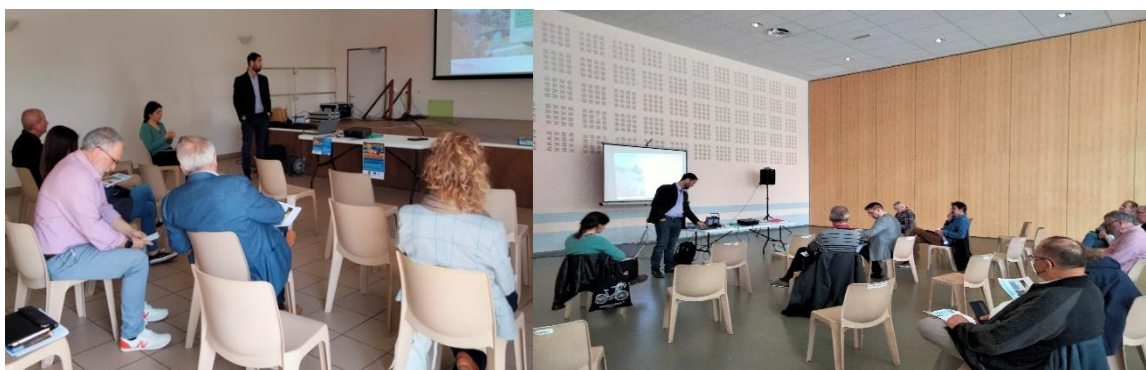
VO de la stratégie du Albret Communauté à l'issue de la phase de diagnostic

Objectifs prioritaires	Priorités d'actions
<p>1. Activer les leviers d'une attractivité et d'une adaptation des services aux évolutions démographiques dans un esprit de cohésion sociale et territoriale</p>	<p>1.1 Saisir les opportunités d'une attractivité du territoire renouvelée et diffusée à l'ouest</p> <p>1.2 Adapter l'offre de services au public aux évolutions sociodémographiques du territoire</p>
<p>2. Maintenir et dynamiser les fonctions économiques, commerciales, sociales et culturelles des centralités du territoire</p>	<p>2.1 Réaffirmer les vocations de polarité des centralités maillant le territoire en soutenant leur dynamisme économique, commercial, social et culturel</p> <p>2.2 Déployer une politique de rénovation et d'adaptation de l'habitat ancien dégradé ambitieuse, innovante et répondant aux besoins des habitants</p>
<p>3. Conforter le développement touristique du territoire en confortant la mise en tourisme de ses atouts paysagers, patrimoniaux et gastronomiques</p>	<p>3.1 Soutenir la structuration d'une offre touristique basée sur les potentialités du territoire en s'appuyant sur une image cohérente, distinctive et complémentaire des territoires voisins.</p>
<p>4. Accélérer les transitions énergétiques et climatiques</p>	<p>4.1 Soutenir l'aménagement d'un réseau de linéaires sécurisé dédiés aux mobilités actives desservant les principaux pôles du territoire</p> <p>4.2 Inscrire le territoire dans sa trajectoire de réduction d'émissions de GES à travers la baisse des consommations énergétiques carbonées et l'augmentation des capacités de production d'énergies renouvelables</p>

Deux nouvelles réunions territoriales ont eu lieu à Nérac puis à Sos.

Réunion publique le 14 avril à 14h à Sos

Réunion publique le 14 avril à 18h à Nérac



A l'issue de ces deux nouvelles réunions territoriales, une nouvelle version de la stratégie a été élaborée puis présentée lors du 3^{ème} Comité Technique. La version présentée dans ce dossier de candidature est celle qui a été ajustée et validée lors de ce Comité Technique.

Des retours presse ont eu lieu avec notamment un article dans la Dépêche :

Lavardac. Concertation et échanges sur le territoire



Raphaël Botti a présenté le diagnostic et animé les échanges. Photo André Vergez

<https://www.ladepeche.fr/2022/03/27/concertation-et-echanges-sur-le-territoire-10197246.php>

3. Analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire

3.1 Les mobilités

3.1 α - Diagnostic de synthèse et AFOM

Une **situation stratégique** favorable, située entre deux métropoles régionales et la proximité d'un pôle urbain majeur, est un atout, malgré le **retrait des grands axes de communications**.

L'arrivée de la gare LGV Bordeaux-Toulouse (2032) et du futur échangeur autoroutier Agen-Ouest (livré fin 2022) à l'Est pourraient néanmoins changer la donne.

Nérac concentre 53% des emplois du territoire. **36% des actifs travaillent en dehors du territoire**, notamment dans le pôle d'Agen. Les pôles d'emploi du territoire présentent un **taux de flux internes supérieur à 50%**.

La voiture individuelle est prépondérante (84% des déplacements domicile/travail). Les **transports en commun** (1,2%) et le **vélo sont quasi absents** (1%) pour les 10 000 déplacements quotidiens sur une distance moyenne de 30 kms.

Des **flux routiers internes denses** sont constatés, posant des questions de flux, de sécurité et de nuisances sur la traversée du pôle urbain Nérac-Barbaste-Lavardac (réflexion pour un contournement direct).

Un déplacement en voiture sur deux fait moins de 5 km, alors que **le vélo est le mode le plus efficace pour les déplacements inférieurs à 6 kms**, seuil à partir duquel la pratique utilitaire et quotidienne du vélo pour une personne non pratiquante est acceptable.

Le **vélo est utilisé par une part significative des habitants** (3/4 des répondants enquête) mais de **manière ponctuelle** et plutôt **pour les loisirs**.

Les collèges, lycées et arrêts de bus du territoire sont accessibles à 10 minutes à pied et 5 minutes en vélo des principales zones d'habitation couvertes.

Albret Communauté possède un **réseau d'itinéraires cyclables sur voirie très peu développé** (7,1 km) et de faible qualité (noté 3/10 par les usagers). **93 % des usagers se sentent en situation de danger lorsqu'ils pratiquent du vélo**.

Le territoire bénéficie, globalement, d'une **présence presque systématique de trottoirs en centres-bourgs et sur les voies à caractère urbain** mais les zones d'activité, éloignées ne sont pas desservies. Différentes **boucles de randonnée** permettent de visiter certains espaces patrimoniaux du territoire mais **ne sont pas toujours connectées au réseau viaire des centres-bourgs et ni entre elles**.

Une **immobilité significative** voit le jour depuis la crise COVID (notamment pour les + de 65 ans).

Des réponses à cette immobilité avec la mise en place d'un service de transport à la demande et accompagnement global de personnes « immobile » par la croix rouge et d'une plate-forme de mobilité par Agir + 47.

Il est à déplorer une quasi-absence d'offre de transport en commun (2 lignes de bus, pas de gare SNCF).

Des **services de mobilité et nouvelles mobilités à conforter** : 14 aires de covoiturage, déploiement du « Rézo Pouce » (90 arrêts), peu de Transport à la Demande.

Des **modes actifs à développer** : le territoire dispose de plusieurs véloroutes propices à la pratique du vélo. En revanche, **aucune voie ou piste cyclable n'est effective sur les grands axes** qui parcourent le territoire.

Un territoire caractérisé par 2 vallées, des dénivelés importants au nord avec des secteurs qui présentent de fortes pentes **inadaptées aux déplacements quotidiens en vélo** (hors assistance électrique).

Le Schéma directeur cyclable du Lot-et-Garonne définit différents itinéraires visant à compléter l'architecture départementale des véloroutes et voies vertes dont certains traversent Albret Communauté.

Lauréate de l'AAP Vélo & Territoires, la C.C a réalisé son 1^{er} schéma directeur des modes de déplacement doux en 2020 complété par un Plan de Mobilité Durable qui sera validé en 2022, avec l'objectif d'augmenter la part modale des modes actifs sur le territoire. La réhabilitation de l'ancienne voie ferrée Feugarolles/Condom en voie verte constitue notamment un des axes structurants du territoire inscrit dans une réflexion engagée en 2013.

Albret Communauté a récemment, acquis des vélos électriques à disposition des administrés.

Par ailleurs, la question de la multimodalité est un enjeu, les différents modes de transports sont relativement mal connectés, ce qui limite les déplacements en transports publics par les habitants/touristes.

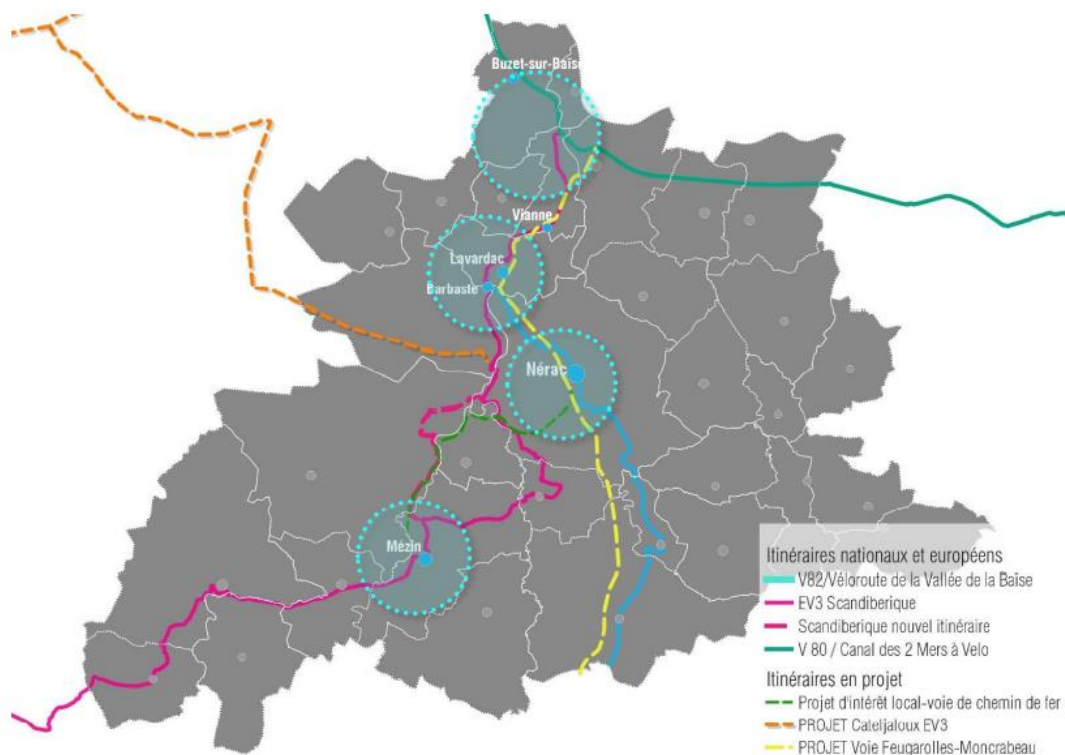


FIGURE 6 : RESEAU D'ITINERAIRES CYCLABLES AMENAGES SUR OU HORS VOIRIES

GRILLE AFOM DU THEME MOBILITES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Polarité affirmée et concentration des habitants, services, emplois et infrastructures autour du corridor Lavardac-Barbaste-Nérac. • 64% de déplacements pendulaires internes. • Trois grands itinéraires de véloroutes et voies vertes jalonnés sur le territoire et qui représentent un atout important pour le futur maillage. • Les lycées et collèges et les 8 arrêts de bus du territoire sont accessibles à 10 minutes à pied et 5 minutes en vélo des principales zones d'habitation couvertes. • Existence de pratiques de covoiturage et d'autopartage : 14 aires de covoiturage sur le territoire. • Présence de 2 lignes de bus régulières. • Une présence presque systématique de trottoirs en centre-bourg et sur les voies à caractère urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un linéaire de pistes cyclables très peu développé (7 kms), discontinu et ne créant pas de liaison entre centres-bourgs, ni avec d'autres voies cyclables. Aucune voie ou piste cyclable n'est effective sur les grands axes qui parcourent le territoire. • Une pratique du vélo peu favorisée : signalisation pas optimale, circulation dangereuse entre les polarités, peu de stationnement vélo, ... Manque de sécurisation des vélos aux abords des zones de covoiturage ou arrêts de bus. • Pas de gare ferroviaire, peu de solutions intermodales. Rareté des aménagements favorisant la circulation des bus en centre-bourg. • Les zones d'activités (dispersées) et d'emplois sont souvent desservies uniquement par des départementales sans aménagements piétons ou cyclables. • Mobilités pendulaires fortement liées à l'usage de la voiture (84%). • Part du vélo et des transports en commun très faible. • Territoire étendu rendant difficile l'accessibilité à certaines communes et les échanges entre les extrémités du territoire. • Un territoire caractérisé par 2 vallées, des dénivelés importants au nord avec des secteurs qui présentent de fortes pentes plus difficilement accessibles en vélo, donc inadaptés aux déplacements quotidiens (hors assistance électrique). • Carence de déploiement de services de transport à la demande sur le territoire. • Difficulté à changer les pratiques /habitudes liées à la mobilité.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une situation stratégique entre deux métropoles régionales et la proximité d'un pôle urbain majeur. • Présence d'une ancienne voie ferrée qui ouvre un potentiel foncier pour le développement de liaisons cyclables intercommunales. • Projet de coopération pour une liaison vélo entre Agen et l'Albret, via notamment le déploiement de mobiliers et équipements pour la pratique du vélo le long de la voie verte. • Les principaux pôles générateurs de flux se situent dans des rayons de 6 kms (20 minutes à vélo) des principaux bassins d'habitations. • Les principaux pôles d'emploi du territoire, présentent un taux de flux internes proche de 50%. • Un déplacement en voiture sur deux fait moins de 5 kms alors que le vélo est le mode le plus efficace pour les déplacements inférieurs à 6 kms. • Le vélo est utilisé de manière ponctuelle pour les loisirs par une part significative des habitants. • Un territoire qui s'inscrit dans les politiques départementales touristiques en faveur du développement des modes actifs et fluvial sur la Baïse. • Une démarche de promotion du vélo à la suite de la mise en œuvre du schéma modes actifs et des défis de la mobilité, etc... 	<ul style="list-style-type: none"> • Des flux routiers internes denses et des questions de flux, sécurité et de nuisances sur la traversée du pôle urbain Nérac-Barbaste-Lavardac. • Artificialisation des sols due aux parkings et saturation des places de stationnements proches des zones commerciales dans certains centres-bourgs. • Une immobilité significative (notamment pour les + de 65 ans). • Vulnérabilité des foyers, entreprises et collectivités face à l'augmentation des prix des carburants.

- Un projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée Feugarolles/Condom en voie verte
- Différentes boucles de randonnée couvrent les espaces patrimoniaux du territoire sans connexion au réseau viaire des centres-bourgs ni entre elles
- Réflexion et émergence d'initiatives de mobilité partagée (covoiturage, réseau pouce, création d'offre de mobilité interne au territoire : jours de marché, liens entre les pôles, ...)
- Mise en place d'un service de transport à la demande et accompagnement global de personnes « immobile » par la croix rouge et d'une plate-forme de mobilité par Agir + 47
- L'arrivée de la LGV Bordeaux-Toulouse (2032) et du futur échangeur autoroutier Agen-Ouest (livré fin 2022) à l'Est.

3.1 b - Grandes questions qui se posent et enjeux prioritaires à retenir

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE

1. Quelle politique d'aménagement et d'équipement afin de développer et connecter le réseau de linéaires cyclables et piétons aux principales zones d'attractivité du territoire, favoriser et sécuriser les pratiques ?
2. Quelles actions mener auprès des habitants / usagers pour favoriser le report modal de la voiture vers le vélo pour les déplacements quotidiens, notamment ceux inférieurs à 5 km ?
3. Quels dispositifs mobiliser pour proposer une offre de mobilité alternative pour les « immobiles », notamment vers les services de santé et de proximité ?
4. Une réflexion pourrait-elle être menée afin d'améliorer la connexion du territoire aux grands axes de communication ferroviaires notamment ?

LES ENJEUX DU THEME MOBILITES

Enjeux		Commentaires
1	Aménagement et équipement de réseaux de linéaires piétons et cyclables connectés aux principales zones d'attractivité du territoire	Afin de créer les conditions favorables à un développement de l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens, il s'agirait de développer un maillage d'infrastructures pour les modes actifs en aménageant l'axe structurant nord-sud sur l'ancienne voie ferrée, en assurant des liaisons entre les pôles générateurs de déplacements et en proposant des solutions pour les cyclotouristes du territoire. Une mise en œuvre d'une cohabitation des modes de déplacements dans les centralités serait aussi nécessaire pour favoriser la sécurité des usagers et un cadre de vie de qualité.
2	Accompagnement des actifs dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité pour réduire l'impact des déplacements	Il sera utile de mener des actions directement auprès des habitants / usagers pour favoriser le report modal de la voiture vers le vélo pour les déplacements quotidiens, notamment ceux inférieurs à 5 kms. Il pourrait notamment s'agir de : inciter et favoriser l'usage du vélo, développer les pratiques partagées de la voiture mais également de déployer des actions ciblant les entreprises et Zones d'Activités Economiques du territoire (Plans de Déplacement Entreprises, télétravail, ...).
3	Déploiement d'une offre de mobilité à destination des « immobiles »	L'accès à certains services essentiels à la vie quotidienne, de proximité et de santé notamment, doit être garanti pour l'ensemble des habitants du territoire. Certains publics, peu ou pas mobiles pour différentes raisons (physiques, économiques et psychologiques notamment) nécessitent qu'une offre adaptée leur soit adressée. Il pourrait donc s'agir de développer des offres de mobilité inclusives et adaptées aux besoins spécifiques des usagers les plus vulnérables du territoire par exemple en rendant plus attractif l'usage des transports en commun voire scolaires, en proposant des nouvelles offres de transports (TAD ?), et en favorisant le développement de pratiques de covoiturage solidaire. La pérennisation et le développement du service mobilité proposé par la croix rouge constituera un enjeu.
4	Déploiement d'une offre de carburants alternatifs	La volatilité des coûts des carburants traditionnels incite une réflexion sur le déploiement de nouveaux carburants (BioGNV, Hydrogène, Ethanol, ...) et de bornes de recharges électriques

3.2 Accès aux services à la population

3.2 a - Diagnostic de synthèse et AFOM

Un maillage fin de pôles de services est présent en Albret : Nérac, pôle de services supérieur, centralité principale du territoire, 2 pôles intermédiaires et 9 pôles de proximité.

De nombreuses communes sont multipolarisées par Agen et d'autres pôles de services extérieurs au territoire (Condom, Aiguillon).

La forte présence de services de proximité répartis sur le territoire **offre des temps d'accès moyen inférieurs à 10 minutes** pour accéder aux services de proximité.

En revanche, **l'accès aux services et équipements dits supérieurs** (ex : collège, lycées) est **plus problématique et demande des temps de trajets plus longs**.

L'offre de services **de santé est concentrée sur Nérac** (spécialistes, hôpital dont services d'urgence, ...) tandis que **l'on retrouve des services de santé de proximité sur presque la moitié des communes**. Le territoire présente une carence d'offre de spécialistes (dentiste et ophtalmologiste).

Un risque de désertification médicale très élevé, avec une offre déjà inférieure à la moyenne et aux besoins, une baisse de la densité de médecins de 9,7 à 7,2 pour 10 000 habitants entre 2007 et 2015 et 3 médecins sur dix qui devraient cesser leur activité au cours de la prochaine décennie.

Des projets sont toutefois menés : création d'un pôle de santé, implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Nérac qui ne permettent, dans un contexte national de carence de MG, pas pour l'instant d'inverser la tendance.

1 350 personnes âgées vivent seules à domicile (ARS, 2016) et **bénéficient d'une infrastructure des services de soins à domicile plutôt bien développée**.

En outre, il apparaît nécessaire d'adapter les logements et de proposer une offre de résidences de plain-pied, afin de renforcer le maintien à domicile des personnes âgées. Le développement d'hébergements partagés, porté par des structures associatives, est en cours.

On constate un nombre relativement important de places d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (640 en 2015). **Les besoins devraient fortement s'accroître** dans les années à venir. **Les tarifs sont élevés** (offre principalement privée) et **l'évolution des besoins** (hébergements intermédiaires) **est à considérer**.

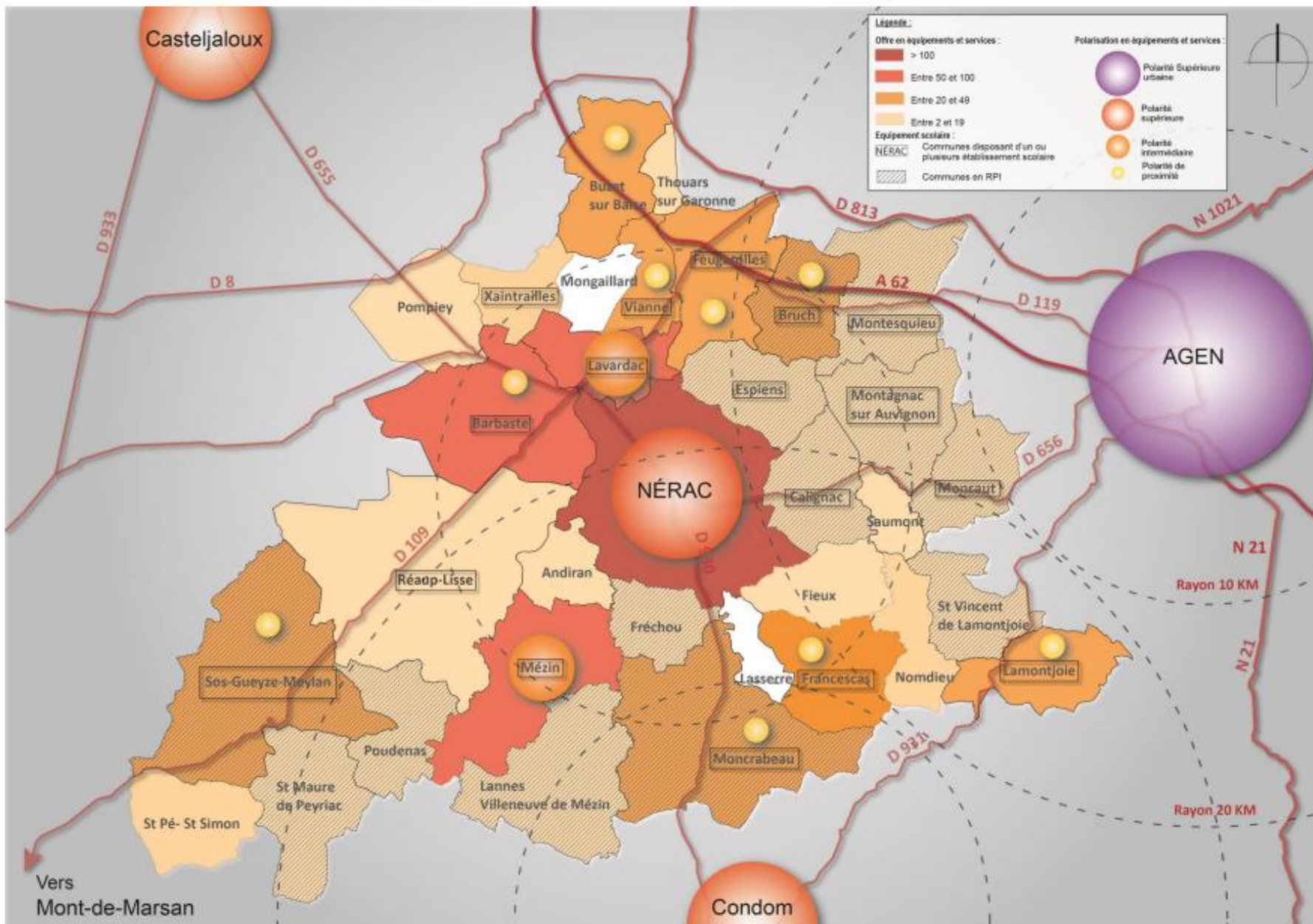
De nombreuses activités sont proposées aux personnes âgées par les associations du territoire avec une **baisse de la fréquentation et un isolement grandissant**.

L'offre de services devra être **adaptée aux évolutions des profils des populations communales** : **arrivée de couples avec enfants à l'est** (influence d'Agen) **vieillesse au sein des communes éloignées des dynamiques régionales**.

Une attente forte des entreprises et habitants en matière de couverture numérique (fibre notamment), renforcée récemment par le développement du télétravail et qui peut générer de l'attractivité pour faire venir et rester des populations actives.

En lien avec la digitalisation des services, un besoin fort quant à l'accompagnement/formation à cet égard, qui s'accroît avec le vieillissement de la population.

CARTE DE SYNTHESE EQUIPEMENTS ET SERVICES



GRILLE AFOM DU THEME ACCES AUX SERVICES A LA POPULATION

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un maillage dense de pôles de services (11 pour 33 communes): une bonne accessibilité aux commerces et services de proximité. • Un bon niveau d'équipement sur le pôle supérieur de Nérac, bénéficiant d'une position centrale sur le territoire. • Une armature commerciale développée et structurée. • Des équipements de santé centraux sur Nérac et un nombre important d'infirmières. • La présence d'une Maison de Service, fixe et itinérante (permanences sur cinq communes), gérée au sein du service Action Sociale de l'intercommunalité. • A horizon 2023, l'ensemble des communes devraient être dotées de la fibre optique. • Une offre en équipements sportifs et culturels développée sur l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de services dits « supérieurs » (lycées, post-bac) limitée à Nérac et concurrencée par Agen à l'Est. • La fragilité de Mézin en tant que pôle de services secondaires. • Des décalages entre offre de services et zones de densité de population se créent. • L'absence d'un point Jeunes de centralité pour socialiser, informer et divertir la population adolescente. • Difficulté à relocaliser une offre de formation diversifiée. • De nombreux médecins bientôt retraités et / ou non-renouvelés. • Une offre de services de santé concentrée sur Nérac. • Un taux de couverture en haut débit 4G, limité à l'axe Buzet-Nérac et le long de la Garonne (Thouars-Montesquieu).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • L'émergence de besoins de services : à l'Est, avec l'augmentation des populations actives des communes sous influence agenaise, au sud-ouest et au centre avec l'installation d'une population retraitée. • Le développement d'un pôle de santé avec l'implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Nérac. • Le regroupement de l'offre scolaire (ex : mise en place de plusieurs RPI dans les petites communes permettant la mutualisation des services scolaires). • Création d'une offre adaptée de logement permettant le maintien à domicile des personnes âgées (MARPA de Lavardac, projet à Montagnac). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'isolement d'une partie de la population avec la concentration de l'offre (commerciale, culturelle, de santé, ...) sur Nérac. • Un isolement grandissant des personnes âgées qui participent de moins en moins aux activités proposées. • Fracture numérique des séniors, en lien avec la numérisation des démarches administratives risque de renforcement de la précarité et isolement. • La fermeture d'écoles. Notamment, les communes Ouest dont la population est vieillissante et dont les effectifs scolaires diminuent pourraient fragiliser les structures scolaires actuelles. • L'éloignement de l'offre de soins lié à la désertification médicale qui risque de peser sur l'attractivité. • Le renforcement de la fonction exclusivement résidentielle des communes à l'est (sous influence agenaise). • Une augmentation des populations actives des communes sous influence agenaise, pourraient affaiblir l'offre de services de Nérac.



LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE

1. Comment adapter la structuration de l'offre de services à la population aux nouveaux équilibres démographiques du territoire ? Faut-il maintenir le rôle des centralités historiques ? Faut-il déplacer les services vers les nouvelles zones de densité de population ? Comment ?
2. Quelles actions menées afin d'assurer le renouvellement générationnel des professions médicales, notamment des médecins généralistes et spécialistes ? Des solutions alternatives au recrutement de médecins existentielles ?
3. Comment anticiper et solutionner les difficultés à venir liées au vieillissement et à l'affaiblissement et la concentration de la couverture médicale du territoire ? La mobilité des personnes âgées vers les consultations santé est-elle un sujet ?
4. Au regard de l'offre d'hébergement pour personnes âgées et de ses caractéristiques, quelles actions devront être menées dans les 10 prochaines années afin d'en assurer l'adaptation quantitative et qualitative aux besoins de la population ?

LES ENJEUX DU THEME ACCES AUX SERVICES A LA POPULATION

Enjeux		Commentaires
1	Adapter la structuration de l'offre de services aux nouveaux équilibres démographiques	Au regard de la structuration actuelle de l'offre de services, localisée au centre du territoire, notamment sur Nérac et quelques pôles alentours, et des tendances démographiques observées, avec une tendance lourde à l'arrivée d'actifs dans les communes de l'Est, proche d'Agen, il apparaît nécessaire de se doter d'une vision à long terme sur le devenir souhaitable en matière de maintien et d'évolution de la répartition de l'offre de services du territoire.
2	Adaptation de l'offre de services et notamment des capacités d'accueil à la croissance de la population	La présence de services et équipements adaptés aux besoins des habitants, et notamment des nouvelles populations est un préalable essentiel pour renforcer l'attractivité d'un territoire et pérenniser les résidents. A ce titre, cet enjeu est important pour l'ensemble du territoire et plus prégnant sur les communes situées à l'Est en proximité d'Agen, qui enregistrent des dynamiques démographiques fortes. Il apparaît ainsi essentiel d'anticiper l'évolution des besoins en matière de services et équipements afin d'éviter les situations de tensions.
3	Renouvellement générationnel des professions médicales, notamment des médecins	Les tendances lourdes observées en matière de désertification médicale montrent que les 1ères actions engagées ne sont pas suffisantes pour endiguer la chute du nombre de médecins sur le territoire. Il pourrait être nécessaire d'établir un plan d'action global afin de garantir le maintien de l'accessibilité aux consultations médicales sur l'ensemble du territoire.
4	Accompagnement et anticipation de la tendance au vieillissement de la population	Le vieillissement de la population marque une majorité de commune. L'enjeu de son accompagnement est central : la demande en services de santé et d'accueil de personnes âgées est de plus en plus en forte et pourrait, malgré une offre conséquente apparaître en tension ou inadaptée. L'affaiblissement et la concentration de la couverture médicale du territoire nécessitent de travailler sur la mobilité des personnes âgées vers les consultations santé. Enfin, il sera important d'accompagner les seniors dans les usages du numérique et d'inciter les personnes âgées à rompre leur isolement en participant aux activités proposées par les acteurs associatifs du territoire.

3.3 Revitalisation des centres-bourgs

3.3 a - Diagnostic de synthèse et AFOM

Albret Communauté comporte **plusieurs centres bourgs, structurants, et polarisant la majorité de l'offre** de services et d'équipements du territoire.

Les **centres bourgs / polarités du territoire présentent, excepté à l'Est, plusieurs signes de fragilisation** : une stagnation (sud) voir déprise (centre) démographique, perte d'attractivité (périurbanisation), vacances, ...

Un **habitat ancien** de cœur de ville **vieillissant** et souvent **peu adapté aux nouvelles attentes** ayant un rôle à jouer en tant que **1^{ère} étape du parcours résidentiel** (petits revenus, jeunes et/ou nouveaux salariés) mais également afin de **réduire l'isolement** et **maintenir les personnes âgées à leur domicile**.

Une **offre commerciale de proximité diversifiée, préservée** (et concentrée à 40%) sur Nérac, démontrant une bonne résistance au phénomène de périphérisation mais à conforter.

La plupart des polarités montrent des **taux de vacances commerciales au moins 2 fois supérieurs à la moyenne** (25% à 50%), notamment dans le tripôle urbain de Barbaste-Lavardac-Nérac (34%) qui soulignent **la fragilisation de l'offre**.

Une **croissance des surfaces commerciales** (+ 30% et 9 000 m² depuis 2010) **à maîtriser**.

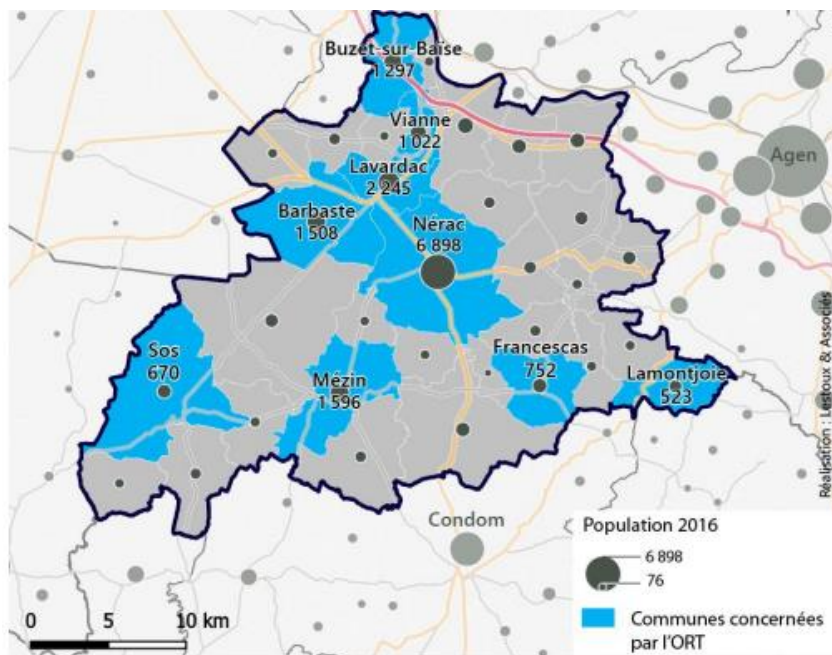
Le centre-ville de **Nérac** connaît un **niveau d'attractivité convenable** mais avec plusieurs points de fragilité, les **8 autres centralités** apparaissent **plus en difficulté** : des stratégies de revitalisation spécifiques à chaque pôle devront être menées.

Albret Communauté est engagée, depuis plusieurs années dans une **démarche de consolidation de ses cœurs de villes / bourgs**. Le **projet de territoire, défini dans le cadre de l'ORT**, prévoit notamment **trois orientations stratégiques** :

- i. Maintenir l'attractivité de l'Albret et sa dynamique - Faire vivre un territoire équilibré ;
- ii. Soutenir un développement économique prenant appui sur l'ensemble des ressources locales ;
- iii. Préserver les ressources naturelles du territoire et son patrimoine et engager la transition énergétique.

L'ORT propose un **programme** déclinant, par axe, une **série d'actions à mener à l'échelle de chacun des 9 pôles concernés**.

Carte des communes concernées par l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)



Source : Observatoire des Territoires, Insee, Albret Communauté

GRILLE AFOM DU THEME REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des centres-bourgs et polarités complémentaires, pour une dynamique territoriale équilibrée, structurant le territoire. • Un pôle central, Nérac, encore bien doté en termes de diversité de l'offre. • Une offre commerciale de proximité diversifiée et encore relativement préservée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une économie commerciale fragile et qui s'éloigne des centres. • Un parc de logement vieillissant et inadapté aux besoins auxquels il pourrait répondre entraînant de la vacance. • Une vacance commerciale au moins 2 fois supérieure à la moyenne, qui augmente et souligne la fragilisation de l'offre. • Un écosystème de dispositifs de soutien aux centres bourgs difficilement lisible et complexe à mobiliser pour les communes disposant de peu d'ingénierie.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Le recrutement d'un manager de commerce peut constituer un levier afin de limiter la vacance commerciale et ses effets. • Des projets et stratégies portés sur les centralités : un engagement de la collectivité depuis 2016 et différentes actions menées avec la rédaction d'une politique locale du commerce (2019), la mise en œuvre d'un dispositif Action collective de proximité (ACP - 2022) • L'Opération de revitalisation de territoire (ORT - 2022) ciblant les neuf pôles de centralité structurants du territoire : Nérac (Petites Villes de Demain), Barbaste, Buzet-sur-Baise, Francescas, Lamontjoie, Lavardac, Mézin, Sos et Vianne, propose un programme déclinant, par axe, une série d'actions à mener à l'échelle de chacun des 9 pôles concernés. • Des besoins auxquels pourrait répondre le parc de logement ancien des centres-bourgs notamment en tant que 1^{ère} étape du parcours résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance des surfaces commerciales (+ 30% et 9 000 m² depuis 2010). • Les évolutions démographiques (périurbanisation autour de Nérac et attractivité de la zone sous influence agenaïse à l'Est) affaiblissent les zones de chalandise de l'offre commerciale des centres-bourgs, qui devrait, à terme, s'adapter. • Une dégradation du bâti des centres bourgs.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



1. Comment orienter la politique d'aménagement et d'animation du territoire afin d'éviter la dispersion des zones de chalandises et l'affaiblissement commercial des centres-bourgs tout en répondant aux besoins émergents dans les zones attractives ?
2. Quelle politique de rénovation de l'habitat pour favoriser l'adaptation du parc ancien des centres-bourgs aux nouveaux besoins auxquels il pourrait répondre ?
3. Quels moyens et dispositifs mobiliser pour financer les programmes d'actions définis dans le cadre de l'ORT ?

LES ENJEUX DU THEME REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

Enjeux		Commentaires
1	Accompagnement des dynamiques de redynamisation des centralités	Afin de maintenir un équilibre territorial, il est essentiel de s'assurer que les principales polarités du territoire restent dynamiques et attractives. À ce titre, les nombreux dispositifs contractuels (ORT, petites villes de demain) sont mobilisés pour contribuer à leur revitalisation. Cela implique que des capacités d'ingénierie et / ou d'appui à l'ingénierie (étude, suivi ...) et des financements adaptés puissent être mobilisés par la collectivité et ses communes.
2	Soutien à la vitalité commerciale et artisanale des petites polarités	L'ensemble des petites polarités du territoire joue un rôle important dans l'organisation du territoire et l'accès aux services, en particulier dans ses espaces les plus ruraux. Ainsi, le soutien à la vitalité commerciale et artisanale sur l'ensemble des polarités (y compris en dehors des dispositifs existants) est un enjeu partagé. Sur ce dernier, la question de l'ingénierie, de l'accompagnement et des moyens financiers sont encore plus forts.
3	Adaptation de l'aménagement du territoire aux enjeux de maintien des centralités	C'est la vocation du SCOT notamment : déterminer les conditions et une spatialisation du développement résidentiel et commercial du territoire permettant de concilier maintien du dynamisme commercial des centres-bourgs et réponse aux besoins émergents dans les zones attractives.

3.4 Tourisme et patrimoine

3.4 a - Diagnostic de synthèse et AFOM

Des **patrimoines paysagers et naturels** riches et diversifiés :

- **trois unités paysagères** : les terres Gasconnes, la forêt landaise, la vallée de la Garonne ;
- de **nombreuses rivières** : la Baïse, navigable en bateau habitable, la Gélise et l'Osse, propices à la pratique du canoë et du kayak, et l'Auvignon, destination idéale des pêcheurs et des amoureux de la nature préservée ;
- **2 sites Natura 2000** : le cours de la Gélise et ses affluents, les Caves Laubenheimer de Nérac abritant des espèces protégées (chauves-souris).

Leur **découverte via des activités de plein air, notamment l'itinérance**, lui confère, un **potentiel remarquable** pour le **slow-tourisme** :

- 60 kms de voies navigables,
- 63 sentiers et 292 kms de randonnées pédestres,
- 3 itinéraires européens et nationaux (95 kms),
- 40 kms de chemins jacquaires,
- 6 circuits cyclo touristiques.

L'Albret est un **carrefour d'itinéraires d'intérêts européens** (EV3 – Scandibérique), nationaux (Canal des Deux Mers à vélo et Vélo-route de la vallée de la Baïse V82) et départementaux.

Un **patrimoine culturel** également **très riche** : **70% des communes ont au moins un monument classé ou inscrit, soit 66 monuments, 14 sites et 1 secteur sauvegardé** avec notamment le Parc de la Garenne de Nérac, le Moulin des Tours de Barbasté, Bastides de Vianne, Lamontjoie, Lavardac, Francescas, ...

L'Albret dispose d'une **large gamme de produits locaux** : vins de Buzet, Côtes de Gascogne, du Brulhois, Armagnac et Floc de Gascogne, prunes d'Ente et pruneaux d'Agen, foie gras, confits, ..., et **autant de savoir-faire** à faire connaître. Des **lieux d'accueil et des activités de découvertes** existent autour de ces thèmes.

Avec **trois AOC** et **deux IGP**, la **viticulture est un marqueur fort pour le territoire**. L'activité œnologique est actuellement représentée par la **Cave des Vignerons de Buzet** (visite découverte et activités estivales), et la Cave de Mézin, et **présente un fort potentiel pour l'Albret**.

L'Albret présente également :

- de nombreux **villages de caractère** ponctués de **petits patrimoines ruraux** : fermes, pigeonniers, châteaux, moulins, lavoirs, fontaines, puits, ponts, ...,
- Des **sites de loisirs** et bases nautiques,
- **58 restaurants** dont 28 à Nérac,
- Différents **musées**,
- De nombreux **événements** et manifestations,
- ...

L'Albret dispose de **12.132 lits touristiques**, dont **4.557 lits touristiques marchands** notamment en résidence de tourisme, camping et gîtes mais **une faible capacité hôtelière**. 41% des nuitées sont réalisées par 4 hébergements (sur 210 au total).

Des retombées économiques liées à la fréquentation touristique de séjour d'environ **11 M€ pour 246 300 nuitées** et **46€ de panier moyen** (14 M€ pour l'agglomération d'Agen).

La **politique touristique communautaire** soutient, en cohérence avec les stratégies et les politiques connexes, le développement / la valorisation de : l'hébergement, les équipements de loisirs, les patrimoines, l'agritourisme, l'événementiel à vocation identitaire.

L'**organisation touristique institutionnelle a été optimisée** : fusion des OT de l'Albret au sein de l'Office de Tourisme de l'Albret dénombrant 6 salariés permanents et 3 saisonniers, soit 6.5 ETP.

In fine, le **programme d'actions** de la stratégie touristique de l'Albret 2020-2026 s'organise en **8 axes stratégiques**.

3.4 b - Grille AFOM du thème Tourisme et patrimoine

ATOUS / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des patrimoines paysagers et naturels riches et diversifiés présentant un potentiel remarquable pour le slow-tourisme. • Un potentiel intéressant en matière d'itinérances : 3 itinéraires cyclables européens et nationaux, 63 sentiers et 292 kms de randonnées pédestres, ... • Des atouts patrimoniaux culturels et historiques riches et remarquables, avec 66 monuments, 14 sites et 1 secteur sauvegardé et notamment le Parc de la Garenne de Nérac, confèrent une attractivité touristique au territoire. • Une large gamme de produits locaux, trois AOC et deux IGP, des lieux et savoir-faire à faire découvrir. • De nombreux villages de caractère ponctués de petits patrimoines ruraux : fermes, pigeonniers, châteaux, moulins, lavoirs, fontaines, puits, ponts... • Des musées, marchés de producteurs. • Un évènementiel et manifestations qui se renforcent et se diversifient : Festival de Jazz, en Albret, Festival Country, Grand national : Saut d'obstacles à Barbaste, Rencontres Chaland,... • Une part importante de maison secondaire et du semi-résidentiel générant de l'activité économique, des services à développer pour cette population. • 4.557 lits touristiques marchands notamment en résidence de tourisme, camping et gîtes mais 41% des nuitées sont réalisées par 4 hébergements (sur 210 au total). • Création de complexes touristiques (Center Parcs) en proximité du territoire générateur d'emploi et d'attractivité touristique. • Des retombées économiques liées à la fréquentation touristique d'environ 11 M€ pour 246 300 nuitées et 46€ de panier moyen. • Intérêt croissant pour de nouvelles activités touristiques (tourisme vert, agritourisme, etc.). • Une dynamique de développement de l'agrotourisme déjà lancée à pérenniser et à développer davantage au regard des atouts patrimoniaux, naturels et gastronomiques du territoire. • Une politique touristique communautaire cohérente et structurée. • Travail engagé par l'OT sur les ailes de saison. • Une organisation touristique institutionnelle optimisée. • Des territoires limitrophes particulièrement dynamiques en termes touristiques, qui peut générer un effet d'entraînement sur le territoire • Création d'une identité touristique : « Bien vivre Bien manger » pour une mise en avant du territoire. • Des opportunités de création d'espaces culturels et artistes locaux de notoriété (Armand Cacheux, Félix Anaut). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une faible capacité hôtelière. • Une concentration des nuitées sur 4 hébergements (41%). • Un maillage faible des hébergements touristiques. • Des réseaux itinéraires insuffisamment connectés, nécessitant d'importants travaux d'aménagement et investissements associés. • Une offre agri et oenotouristique encore peu qualifiée, développée et diversifiée. • Une offre commerciale viticole peu diversifiée. • Une partie du petit patrimoine bâti, mais également du patrimoine naturel, souffrent d'un manque de valorisation. • Une valorisation et un développement commercial des sites patrimoniaux peu développés. • L'offre patrimoniale et muséale, et par conséquent l'accueil du public touristique, méritent de se moderniser et d'être plus accessibles. • Un développement touristique encore insuffisant, qui souffre de l'absence d'une image touristique clairement affirmée, d'une offre complète et organisée en matière d'activités touristiques, et d'une concurrence des territoires voisins. • L'absence d'une offre de tourisme définie, globale et partagée qui ne permet pas aux communes de profiter pleinement du potentiel touristique de leur territoire. • Une offre touristique à structurer et des professionnels à former. • Carence d'équipements et de manifestations évènementielles majeures.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



1. Quelle stratégie de long terme pour valoriser les potentialités de slow-tourisme du territoire à travers la structuration d'un réseau d'itinérance à vocation nationale, régionale et départementale performant et connecté ?
2. Comment développer une offre complète, qualifiée, reconnue et répartie sur l'ensemble du territoire en matière d'activités agri et œnotouristiques ?
3. Comment mettre en tourisme les atouts patrimoniaux, historiques, architecturaux et bâtis ?
4. Quel positionnement identitaire privilégié afin de promouvoir une image touristique clairement affirmée ?

LES ENJEUX DU THEME TOURISME ET PATRIMOINES

Enjeux	Commentaires
<p>1</p> <p>Structuration d'un réseau d'itinérance permettant la visite du territoire en mode slow tourisme</p>	<p>En lien avec les potentialités du territoire en matière de découverte de la nature, des paysages du patrimoine rural mais également d'agritourisme et œnotourisme, l'enjeu de structuration d'un réseau d'itinérance permettant la visite du territoire en mode slow tourisme apparaît prioritaire.</p> <p>Le territoire, carrefour d'itinéraires d'intérêts européens, présente déjà quelques atouts remarquables avec l'EV3 – Scandibérique, le Canal des Deux Mers à vélo, la Vélo-route de la vallée de la Baïse V82, ... 63 sentiers et 292 kms de randonnées pédestres, 60 kms de voies navigables, 40 kms de chemins jacquaires, 6 circuits cyclo touristiques, ...</p> <p>La finalisation et l'interconnexion de ces itinéraires permettraient une visite du territoire via des modes de déplacement doux. La reconversion de l'ancienne voie ferroviaire Port-Sainte-Marie/Condom (tracé Feugarolles/Moncrabeau sur l'Albret) est un projet prioritaire à cet égard.</p>
<p>2</p> <p>Valorisation des facteurs d'attractivité touristique, distinctifs du territoire</p>	<p>A travers ses paysages, son patrimoine naturel et architectural, ses chemins d'itinérances, son histoire, sa gastronomie et son terroir, le territoire possède un potentiel touristique important et complet, mis en valeur par certains labels. Toutefois, la valorisation des sites patrimoniaux d'une part (aménagement/accessibilité/modernisation de l'offre d'accueil touristique), la communication et la promotion d'autre part, sur ces différents atouts et offres restent un enjeu important et prioritaire pour renforcer ce secteur et en optimiser les retombées.</p>
<p>3</p> <p>Mise en tourisme et construction d'une destination touristique globale</p>	<p>En lien avec l'enjeu précédent, la construction d'une destination touristique globale par la « mise en tourisme du territoire » (notamment en termes de qualification et de structuration d'une offre complète et répartie sur le territoire, de valorisation des patrimoines et d'image touristique globale ...) apparaît nécessaire pour permettre au territoire de profiter pleinement du potentiel, de capter davantage de touristes et excursionnistes.</p>

3.5 Transition énergétique, habitat et foncier

3.5 a - Diagnostic de synthèse et AFOM

La part des territoires artificialisés reste contenue (2 % contre 5,3 % en France métropolitaine - 2018) mais **augmente plus vite qu'à l'échelle nationale** (0,6 % contre 0,4 % entre 2009 et 2019) notamment sur les trois communes de Nérac (3 %), Barbaste (1,1%), Calignac (0,9 %) et Buzet-sur-Baïse 1,9 %². Entre 2011 et 2020, **241 ha ont été artificialisés** dont **116 ha d'espaces agricoles, naturels ou forestiers (48%)**, en majorité, pour **de l'habitat (136 ha)**. En moyenne sur la période de 2010-2019, plus de **70 logements/an ont été construits**, avec des parcelles moyennes de **1 400 m²**, témoignant de l'attraction pour les maisons individuelles et la périurbanisation. **41 ha ont été aménagés pour des installations liées à la production d'énergies renouvelables** (centrales photovoltaïques).

La majorité du parc de logement (15263 logements³) concerne des **résidences principales** (72%), quasi exclusivement **des maisons** (90%). La densité brute moyenne du territoire s'élève à **7 logements/ha**. L'habitat se caractérise par :

- **Un parc particulièrement ancien** : 33 % des logements datent d'avant 1919. **54% du parc a été construit avant 1946**, avant la 1^{ière} réglementation thermique de 1974 ;
- **10% du parc est très dégradé** ;
- **45% des logements du parc locatif sont des passoires énergétiques (E, F, G)** (+de 2500) ;
- **44% des propriétaire-occupants vivent dans des logements énergivores (E, F, G ++ de 4200)**.

En 2017, le **taux de vacance s'élevait à 14 %** (+ de 2000 logements) ; la **part de logement vacants est en**

augmentation passant de **10,2%** en 2007 à **13,7%** en 2017 (marqué dans les principales villes du territoire Nérac, Lavardac, Mézin : **+ de 16 % de vacance**).

A l'échelle de l'EPCI, la **consommation énergétique⁴** finale s'élève à **810 GWH** avec deux principaux secteurs consommateurs identifiés, **les transports** (46 %) et le **résidentiel** (35%). Les **produits pétroliers** sont la forme d'énergie la plus utilisée sur l'Albret (64%) devant **l'électricité** (17%), les **énergies renouvelables** (10%) et le **gaz** (9%).

Cette dépendance aux énergies fossiles est liée à :

- **La sous performance thermique** du parc de logement générant des situations de **précarité énergétique** ;
- Une **représentation encore très importante du fioul (32%)** pour chauffer les foyers.

Conformément à la structure du territoire, **ce sont les communes les plus urbanisées qui consomment le plus d'énergie**. Près de **70%** des consommations d'électricité identifiées sur le Pays (soit environ 95 GWh/an).

La **production d'électricité d'origine renouvelable** s'élevait en 2012 à **114 GWH**, ce qui représente **18 % de la consommation énergétique locale**. Le **bois énergie domestique** représente plus de la moitié des productions EnR du Pays devant le **solaire photovoltaïque (27%)**. Enfin, les **émissions de GES d'origine énergétique s'élèvent sur le territoire à 210 Kteq** (équivalent CO² en 2012). Les principaux secteurs émetteurs de GES concernent les **transports : 45 %**, et **l'agriculture : 32%**, le **secteur résidentiel : 18 %**.

²Source Observatoire des territoires

³ Source Orecca- 2012

⁴ Source SCOT, données datant de 2012

GRILLE AFOM DU THEME TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, HABITAT, FONCIER

ATOUTS	FAIBLESSES	
<ul style="list-style-type: none"> • Structuration récente de la politique énergétique visant à réduire la consommation et à augmenter la production d'Énergies renouvelables : conception de documents /contrats (TEPCV, PCAET, TEPOS) permettant d'appréhender et d'intervenir sur les enjeux de transition énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logement ancien majoritaire (33 % de logements d'avant 1919). • Une accélération de l'urbanisation peu maîtrisée : des communes subissent une dispersion de l'habitat fortement consommatrice de foncier. • Des logements vieillissants et dégradés, en sous performance thermique : facteur de précarité énergétique et de forte consommation. • Des coûts de rénovation énergétique /thermique du vieux bâti trop importants. • Une forte dépendance aux énergies fossiles (logements, mobilités). • Une production d'énergies renouvelables encore trop faible • Une capacité d'investissement limitée pour les communes. 	
OPPORTUNITES		MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une marge de manœuvre importante en termes de densification de l'habitat (en moyenne 7 logements/ha). • Un parc de logements anciens présentant un fort potentiel de réhabilitation afin de limiter la vacance et la consommation foncière et de répondre aux besoins des primo-logés (jeunes, 1^{er} emploi) et personnes-âgées (adaptation pour le maintien au domicile). • Anticiper l'objectif de Zéro Artificialisation Nette. • Territoire agricole et forestier propice au développement d'unités de production d'Énergie décarbonée : un fort potentiel photovoltaïque et de méthanisation. • <u>De nombreuses démarches en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"> - TEPOS : rénovation de près de 800 ménages à travers le « <i>Guichet Unique de l'Habitat et de l'Énergie</i> » ; - Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles ; - La conduite d'une OPAH, et de l'ORT pour améliorer le confort thermique des logements, du PIG pour la performance énergétique des bâtiments qui est très basse ; - Les PLUi et PLH ont été engagés en 2021 : ambition forte sur la transition énergétique qui se traduira par des règlements favorisant le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de la performance énergétique du parc ancien et encourageant à la réhabilitation durable ; - Une OPAH RU sur 9 centralités sera déployée prochainement. • <u>Développement des ENr :</u> • Centrales solaires au sol: 4 centrales solaires au sol sont en activité, et la création du plan solaire structure le développement de ces projets (20 projets identifiés); 6 moulins hydroélectriques sont en production et 3 autres à l'étude ; • 1 projet de méthanisation est en cours de développement, et 2 autres en phase d'opportunité ; • Le développement d'une filière hydrogène vert sera menée en 2022 ; • Contractualisation avec l'ADEME et deux territoires TEPOS du Lot et Garonne et le territoire d'ÉNERGIE TE47 via le Contrat de développement territorial visant à encourager l'installation d'énergies renouvelables thermiques (chaudières biomasse, solaire thermique et géothermie) ; 		<ul style="list-style-type: none"> • Une artificialisation des sols modérée qui progresse au détriment des activités agricoles et forestières et un bâti nouveau qui peut dénaturer l'identité territoriale (patrimoniale, paysagère...). • Un développement de l'habitat individuel et tendance à la surconsommation foncière (modérée en Albret) avec des densités moyennes faibles sur beaucoup de communes (7 logts/ha en moyenne). • Augmentation de la vacance : la part de logements vacants est en augmentation passant de 10,2% en 2007 à 13,7 % en 2017 (ex : Lavardac 230 logements concernés, Montagnac : 30 logements). • Une absence de souveraineté énergétique et vulnérabilité des foyers

- **Création d'une Société d'Economie Mixte Locale, appelée SEM Albret** : amenée à initier prévoir et financer des projets d'installation de production d'Énergie (10 projets sur toitures en cours de développement) ;
- **L'objectif de devenir un territoire à énergie positive est atteignable car l'Albret a une consommation d'énergie maîtrisée** (population faible, peu d'industrie).

face à l'augmentation du prix de l'énergie.

3.5 b -

Grandes questions qui se posent et enjeux prioritaires à retenir

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE

1. Comment contenir l'artificialisation en cours et tendre vers une urbanisation plus durable ?
2. Comment lutter contre la vacance et réhabiliter l'habitat afin de répondre aux besoins des habitants et de résorber les situations de précarité énergétique ?
3. Quelle politique coordonnée et pérenne, mettre en place à l'échelle de l'Albret afin de réduire les consommations d'énergies développer les EnR ?

LES ENJEUX DU THEME TRANSITION ENERGETIQUE – HABITAT-FONCIER

Enjeux		Commentaires
1	Gestion durable de l'urbanisation et limitation de l'artificialisation des sols	Au regard de la tendance actuelle d'artificialisation des sols au profit de l'habitat, particulièrement marquée sur les communes de Nérac, Buzet sur Baise, Barbaste et Calignac, et en lien avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette fixant à l'horizon 2050 un objectif d'artificialisation nulle des territoires, il apparaît nécessaire de maîtriser davantage l'urbanisation, notamment en priorisant la densification de l'habitat (comblements de dents creuses et zones interstitielles non bâties, densification sur les types d'habitat denses).
2	Réhabilitation de l'habitat ancien dégradé	La construction, ces dernières années, d'un certain nombre de maisons individuelles a contribué à l'augmentation du taux de vacance et à la dégradation du parc ancien, ajoutée à la conjoncture commerce-service-emploi. Cette dynamique, entraînant une déprise des centralités d'emplois et de services du territoire invite à engager une réflexion sur le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc existant, ceci, afin d'adapter l'offre de logement aux demandes tout en limitant l'artificialisation du sol.
3	Diminution de la consommation énergétique et de l'émission de GES à travers le renforcement de la performance thermique du parc ancien et la transition vers des énergies moins émettrices	L'habitat constitue un levier important afin de réduire la consommation énergétique et l'émission de GES, le secteur résidentiel représente en effet 35 % de la consommation énergétique totale – du fait de performance énergétique médiocre du parc - et 18 % d'émission des GES. Il pourrait être nécessaire d'établir un plan d'actions global à l'échelle d'Albret Communauté visant à effectuer de la rénovation, et assurer un accompagnement auprès des particuliers désirant effectuer des rénovations thermiques. Par ailleurs, la transition de l'énergie de chauffage des foyers, au profit d'énergie décarbonée, ou émettant moins de GES constitue une piste d'action.
4	Renforcement de la production en ENR et la pérennisation des	La production d'énergies renouvelables représente pour l'heure que 18 % de la consommation énergétique locale. Le territoire présente des potentiels de

	<p>démarches de transition énergétique existantes</p>	<p>développement intéressants, notamment sur des filières de productions spécifiques : de la biomasse (méthanisation, pyrogazéification et bois énergie) et le photovoltaïque. Il conviendra de pérenniser les actions entamées, notamment dans le cadre du TEPOS (dont l'objectif est de doubler la production d'Enr d'ici 2030, notamment à travers le soutien à la technologie solaire photovoltaïque et thermique), l'usage du bois-énergie et la géothermie pour les maisons individuelles à la place des chaudières au fioul), afin de structurer et développer la production d'Enr tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de GES. Plus globalement, l'enjeu est d'accompagner les territoires à s'inscrire dans une dynamique de transition notamment pour faire face aux changements climatiques et renforcer la souveraineté énergétique du territoire.</p>
<p>5</p>	<p>Initialisation du développement d'un site de production d'hydrogène</p>	<p>La Région Nouvelle Aquitaine a lancé une étude stratégique en début d'année 2022 afin de définir une feuille de route régionale. Cette étude devrait aboutir, fin 2022, à l'élaboration d'un schéma de développement régional de la filière hydrogène en Nouvelle-Aquitaine. A mi-parcours entre les métropoles de Bordeaux et Toulouse, et située idéalement le long de l'axe autoroutier A63, Albret Communauté possède tous les atouts pour devenir un territoire producteur d'Hydrogène en s'inscrivant dans la continuité du « Corridor H2 » de l'Occitanie. Une étude de faisabilité pour le développement d'un site de production d'hydrogène vert pourra être menée dès 2022.</p>

3.6 Développement économique

3.6 a - Diagnostic de synthèse et AFOM

En 2018, Albret Communauté concentrait **11 031 actifs**. Avec un **taux d'activité de 75,3 %**, Albret Communauté se situe **au-dessus de la moyenne nationale** et de la moyenne départementale (73,7% et 72,6%). Ce taux d'activité est en légère augmentation sur les dernières années (70,7 % en 2008, 73,8 % en 2013).

A une échelle infra-territoriale, le taux d'activité est plus faible (inférieur à 73 %) dans les communes situées au Nord-Ouest et notamment la « commune centre » Nérac. Cela s'explique par la proportion importante de personnes âgées, mais aussi par la baisse démographique constatée.

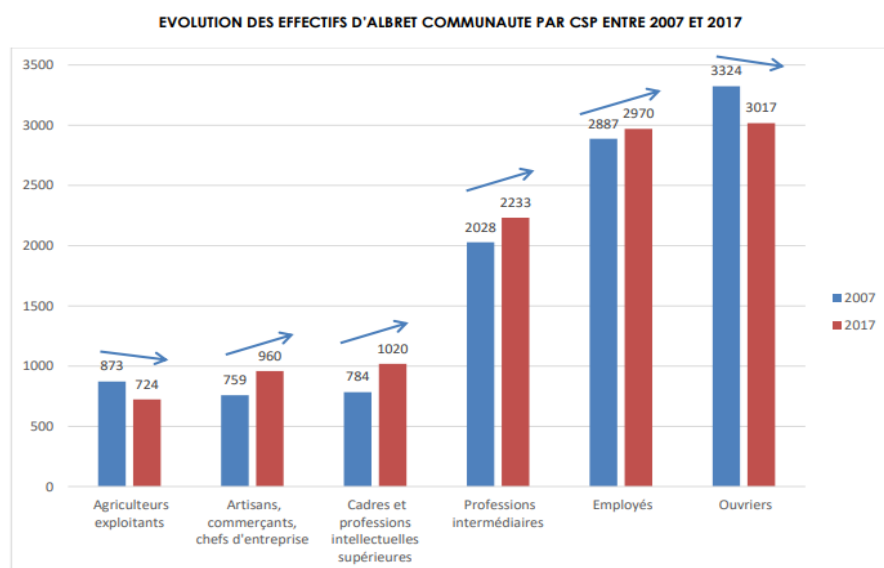
Avec 8 048 emplois, Albret Communauté offre plus d'emplois que la plupart des EPCI voisins, à l'exception de la communauté d'agglomération d'Agen. En 2018, le **taux de chômage des 15-64 ans** d'Albret Communauté s'élevait à **12,7%**, contre 14 % en moyenne départementale et 13,4 % au niveau national.

Nérac, principal bassin de vie et d'emploi, concentre **43% de l'emploi du territoire**. Les autres communes regroupant une part significative de

l'emploi, à l'échelle du territoire, correspondent aux communes limitrophes à Nérac ou à proximité de l'A62.

Cette polarisation sur la zone de Nérac, ainsi que l'attraction de l'Agglomération d'Agen sur la partie Ouest du territoire, **génère des flux domicile-travail intenses**. A cet égard, le développement de la Technopole-Agen Garonne à Sainte-Colombe-en-Bruilhois en limite Est de l'Albret, présente des potentialités d'accueil de nouveaux habitants voir de sous-traitants. En dehors des pôles d'emplois du territoire, **22 communes voient 80 % de leurs actifs travailler dans une autre commune**.

L'évolution de l'emploi par secteur illustre une **tertiarisation** de la population active avec (entre 2007 et 2017), une **baisse du nombre d'agriculteurs et d'ouvriers**, et une **hausse des autres catégories socio-professionnelles (CSP)**, en particulier les artisans, commerçants, chefs d'entreprise (+26%) et les employés (+3%). Les cadres, les employés et les professions intermédiaires représentaient en 2017, 56% des CSP du territoire.



Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2017

Malgré cette tertiarisation, la **part des emplois dans l'agriculture** reste (2018) **très supérieure aux moyennes départementales** et régionales (17,2 % contre 7,6 % et 4,9 %).

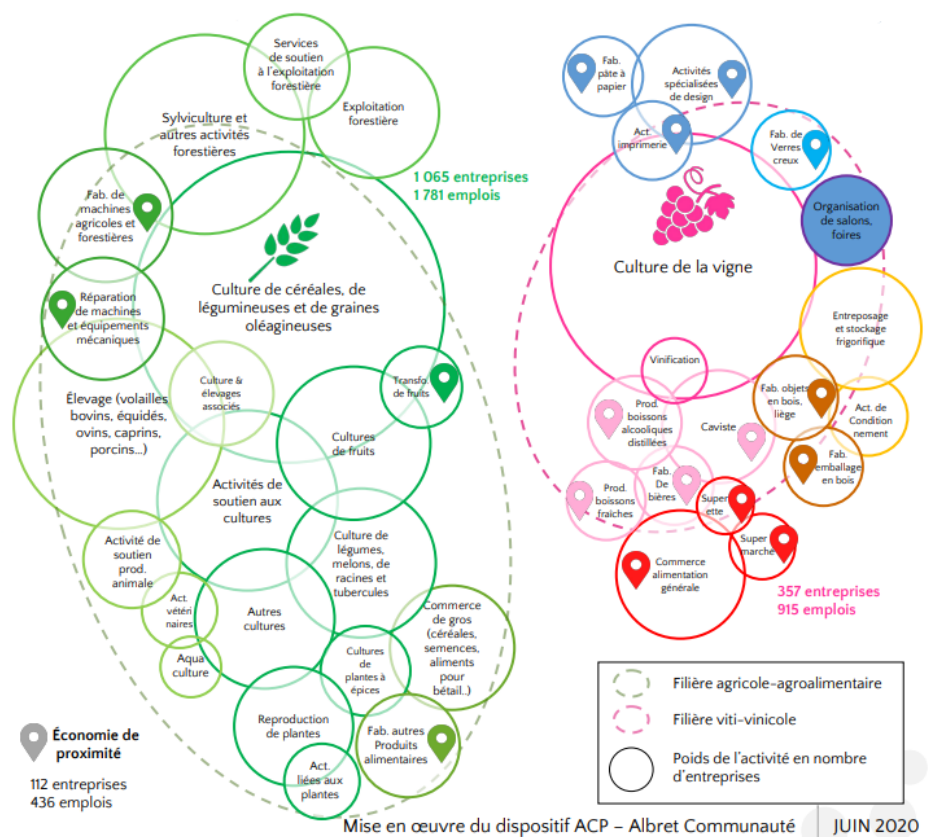
L'activité économique du territoire est marquée par **commercialisation de semences**, avec de très grandes entreprises :

- Syngenta France SAS (200 à 249 employés) ;
- Sesvanderhave France (100 à 199 salariés) ;
- Epi de Gascogne (100 à 199 salariés) ;
- Limagrain Europe (50 à 99 salariés) ;
- KWS France (50 à 99 salariés).

Le territoire possède aussi une **filière viticole importante**.

On observe aussi une **diversification des activités économiques**, avec la présence de **17 zones d'activités**, représentant 115 hectares dédiées à l'implantation d'activités économiques, accueillant près de **112 entités économiques** de toute taille.

Au sein de ce parc, on observe notamment la présence d'entreprises plus spécialisées comme la zone du Pin qui tente de maintenir des spécialités médicales et paramédicales, en lien avec la précédente stratégie locale de développement du GAL d'Albret Communauté qui avait notamment pour but de faire émerger une filière « silver économie ». A noter également la présence de l'entreprise Babcock Wanson, entreprise leader de l'industrie dont le siège se situe en Albret (chaufferies industrielles).



Une future zone d'activité d'intérêt régional est en cours de déploiement, spécialisée dans le développement d'activités nouvelles liées au secteur de l'amont agricole, reposant sur le principe d'une « agriculture écologiquement intensive » (machinisme agricole, agriculture et innovation). Cette Technopole Agrinove, qui sera implantée à proximité du Lycée Agricole, sera la 18^{ème} zone du territoire.

Enfin, la dynamique économique du territoire est marquée par **l'activité touristique** qui y est développée autour de ses patrimoines paysagers et naturels, riches et diversifiés, agrémentée d'un patrimoine architectural et culturel remarquable.

Cette offre touristique est mise en valeur à travers des activités de plein air, notamment l'itinérance, conférant au territoire un fort potentiel.

GRILLE AFOM DU THEME DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel de développement basé sur les ressources territoriales : les filières / productions agricoles et viticoles, le tourisme, l'artisanat, etc. • Un taux d'activité en croissance qui traduit une augmentation plus rapide des actifs que des inactifs (retraités). • Un territoire avec un tissu économique local dynamisé par la présence de grandes entreprises et de nombreuses zones d'activités économiques. • Un tissu commercial et artisanal dynamique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte polarisation de l'offre d'emplois autour d'Agen et sa couronne, au détriment de la commune de Nérac, et vectrice de forts déplacements domicile-travail. • Des zones d'activités pas toujours qualitatives / occupées, avec plusieurs activités économiques en friche (Nérac, Buzet-sur-Baise, Bruch, Vianne). • Difficultés structurelles : territoire éloigné de l'autoroute et insuffisamment desservi d'un point de vue routier entraînant des difficultés de logistique et limitant la création/installation d'activités économiques. • Manque d'une vision d'ensemble concernant l'offre commerciale.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une filière agricole performante, qui tend à se conforter. • Des opportunités de développement autour de la silver économie et du développement de l'économie sociale et solidaire. • La proximité d'Agen qui permet à l'Est du Territoire de bénéficier d'apports de nouveaux résidents travaillant sur l'agglomération. • Le développement de la Technopole-Agen Garonne à Sainte-Colombe-en-Bruilhois en limite Est de l'Albret présente des potentialités d'accueil de nouveaux habitants voir de sous-traitants. • Un territoire bénéficiant d'une réelle histoire et de patrimoines de niveau régional voir national. • Le recrutement d'un manager de commerce : des effets sur la structuration de l'offre à venir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un grand nombre d'emplois dans les filières productives qui reposent sur un petit nombre d'établissements de grande taille, notamment agricoles. • La difficulté de pourvoir l'emploi du conjoint (2^{ème} emploi du ménage). • Des entreprises, rencontrant des difficultés à recruter des cadres, peuvent songer à se délocaliser. Plus globalement, un enjeu réside dans le maintien des compétences et le renforcement de l'attractivité du territoire auprès de personnes qualifiées. • Difficulté à recruter des saisonniers et à les loger.

3.6 b - Grandes questions qui se posent et enjeux prioritaires à retenir

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE



1. Comment renforcer le pôle / l'activité économique de centralité, afin de rééquilibrer la polarisation de l'emploi par rapport à Agen ?
2. Quelle stratégie adopter sur le long terme afin de valoriser les pratiques agricoles durables et vertueuses, tout en développant une offre complète, qualifiée, reconnue et répartie sur l'ensemble du territoire en matière d'activités agri et oenotouristiques ?
3. Quel positionnement adopter afin d'améliorer l'accueil et le développement des activités économiques sur le territoire, afin de se saisir des opportunités, notamment autour de la silver économie et de l'économie sociale et solidaire ?

LES ENJEUX DU THEME DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Enjeux		Commentaires
1	Pérennisation de l'activité économique, en favorisant les emplois locaux	En lien avec la forte polarisation autour de l'offre d'emplois de la commune d'Agen et de sa couronne, au détriment de la commune de Nérac et du reste du territoire, il existe un enjeu sur le plan de l'activité économique à maintenir une activité présente à travers le soutien et le développement des différentes filières phares du territoire.
2	Mise en cohérence des capacités d'accueil d'activités économiques à travers une offre adaptée aux filières à développer	Le territoire possède de nombreuses zones d'activités économiques, qui ne sont pas systématiquement qualitatives. Il existe un fort enjeu d'adaptation des capacités d'accueil d'entreprises au regard de l'existant et des besoins du territoire, en termes de développement et d'innovation. Le projet Agrinove, pôle qui se veut terre d'accueil pour les start-up et porteurs de projet pour l'agriculture de demain, est un projet prioritaire à cet égard.
3	Soutien au développement d'une économie locale, ancrée et diversifiée (agriculture, artisanat, tourisme, économie sociale et solidaire...)	Le territoire présente un potentiel de développement endogène, basé sur les ressources locales (l'artisanat, les filières agricoles, le tourisme ...). Afin de favoriser ce développement économique, une réflexion globale doit être menée pour valoriser ces atouts, et leur donner une visibilité extra-territoriale. Le secteur agricole comporte une importance accrue dans l'activité économique du territoire, notamment à travers la présence de grosses entreprises de commercialisation de semences.

4. Description de la stratégie

4.1 Présentation synthétique de la stratégie

Les arbitrages effectués dans le cadre de la préparation de la stratégie d'Albret Communauté pour répondre à l'appel à candidature de la Région Nouvelle-Aquitaine s'organise autour de **3 grands défis ou objectifs prioritaires** en réponse à **6 enjeux clés ou priorités d'actions**. Chaque défi ou objectif prioritaire est ensuite décliné en priorités d'actions intégrées à l'une des fiches-action présentée au chapitre suivant.

Ces choix, au regard d'un périmètre d'enjeux plus large relevé lors du diagnostic sont notamment liés :

4. A la volonté d'axer la stratégie sur **l'amélioration des mobilités douces** sur le territoire et, plus globalement, sur **l'amélioration de l'accessibilité à une offre de services** diversifiée ;
5. A la volonté de **concentrer les moyens** prévus pour Albret Communauté (environ 1,8 M€) sur les **enjeux prioritaires, de mobilité** notamment, afin **de générer un réel effet de levier** ;
6. Aux **types d'actions soutenus par les fonds européens** FEDER (OS 5.2) et FEADER (mesure Leader) dédiés au DLAL en Nouvelle-Aquitaine.

1

Faciliter les mobilités durables et solidaires sur le territoire

3 actions ayant pour but 1) d'aménager un réseau de linéaires sécurisés dédiés aux mobilités actives, 2) de déployer une offre de mobilités solidaires et 3) de déployer une offre de carburants alternatifs

2

Renforcer l'attractivité du territoire et de ses polarités à travers l'adaptation de l'offre de services

2 actions déclinent cet objectif visant à maintenir l'offre de services au public et de logement des pôles du territoire en l'adaptant aux évolutions sociodémographiques.

3

Conforter le développement touristique du territoire

1 action qui ambitionne de soutenir la structuration d'une offre touristique basée sur la mise en tourisme des atouts patrimoniaux du territoire.

Objectifs prioritaires

Priorités d'actions

1.

Faciliter les mobilités durables et solidaires sur le territoire

1.1 Aménager un réseau d'itinéraires sécurisés dédiés aux mobilités actives

1.2 Déployer une offre de mobilités solidaires

1.3 Déployer une offre de carburants alternatifs

2.

Renforcer l'attractivité du territoire et de ses polarités à travers l'adaptation de l'offre de services

2.1 Adapter l'offre de services aux évolutions démographiques

2.2 Expérimenter de nouvelles solutions de logement

3.

Conforter le développement touristique du territoire

3.1 Soutenir la mise en tourisme des atouts patrimoniaux du territoire

5. Présentation du plan d'actions

5.1 Fiches-actions détaillées

Nota : Les fiches-actions présentées ci-dessous reprennent les rubriques du modèle fourni dans l'Annexe 1 « Trame du dossier de candidature ».

5.1 a - Objectif prioritaire n°1 - Faciliter les mobilités durables et solidaires sur le territoire

1	Fiche-Action n°1.1 - Aménager un réseau d'itinéraires sécurisés dédiés aux mobilités actives	Fonds	FEDER
	Objectif prioritaire n°1 - Faciliter les mobilités durables et solidaires sur le territoire	Montant	1 000 000 €
A – Rappel des constats, enjeux et objectif(s)	<p>Albret Communauté possède un réseau d'itinéraires cyclables sur voirie très peu développé et de faible qualité. Les mauvaises conditions de sécurité favorisent une prépondérance de la voiture individuelle pour les déplacements domicile/travail. Le vélo, utilisé par une part significative des habitants pour les loisirs en est quasi absent. Aucune voie ou piste cyclable n'est effective sur les grands axes qui parcourent le territoire. Un déplacement en voiture sur deux fait moins de 5 km alors que le vélo est le mode le plus efficace pour les déplacements inférieurs à 6 km.</p> <p>Si l'ensemble du territoire n'y est pas favorable, certains itinéraires reliant les pôles principaux du territoire, très empruntés en voiture, pourraient être empruntés quotidiennement à vélo.</p> <p>Cela contribuerait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réduire la consommation énergétique du territoire, notamment en énergies fossiles, > Réduire les émissions de CO2, > Offrir un mode de déplacement plus économe, > Contribuer au développement de pratiques sportives. <p>Les itinéraires prioritaires à l'échelle du territoire présentent également une vocation touristique affirmée, notamment à travers la connexion d'Albret Communauté à des réseaux d'itinéraires à vocation régionale, nationale, voire européenne.</p> <p>Afin de créer les conditions favorables à un développement des modes actifs pour les déplacements quotidiens, Albret Communauté souhaite notamment développer le maillage d'infrastructures cyclables sur l'axe structurant nord-sud sur l'ancienne voie ferrée, en assurant des liaisons entre les pôles générateurs de déplacements et en proposant des solutions pour les cyclotouristes du territoire. La reconversion de l'ancienne voie ferroviaire Feugarolles/Condom (tracé Feugarolles/Moncrabeau sur l'Albret) en voie verte sera une priorité.</p>		

	<p>Il s'agira également de contribuer à l'amélioration de la cohabitation des modes de déplacements dans les centralités pour favoriser la sécurité des usagers et un cadre de vie de qualité.</p> <p>Ces aménagements et infrastructures pourront être accompagnés par un soutien à l'évolution des pratiques via :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La sensibilisation au report modal de la voiture vers le vélo ; ✓ Le soutien au développement des pratiques partagées de la voiture ; ✓ Le déploiement d'actions ciblant les entreprises (Plans de Déplacement, télétravail, ...). 		
Il s'agira en priorité de soutenir :		B – Types d'actions soutenus	
		<ul style="list-style-type: none"> • L'extension et l'aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne s'inscrivant dans des schémas ou plans de mobilité ; • Le développement du stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal ; • Les actions d'accompagnement à l'évolution des pratiques. 	
C – Types de bénéficiaires ciblés		Les collectivités territoriales (Département, communes), EPCI	
D. Cofinancements prévisionnels	Etat	1 104 672	
	Région	1 186 500	
	Département	474 600	
	Maître d'ouvrage	980 228	
La ligne de partage avec le FEDER « thématique » est relative au type de bénéficiaire : Communauté Urbaine, Métropole, Communauté d'Agglomération ou syndicat de transport.		E. Lignes de partage avec les autres dispositifs	
F. Indicateurs de suivi	1	Valeur d'objectif	Nombre de kilomètres de vélos-route créés 33 kms
G. Contribution aux 11 ambitions de Néo Terra		N°4 – Les mobilités propres	

2	Fiche-Action n°1.2 - Déployer une offre de mobilités solidaires		Fonds	FEADER
	Objectif prioritaire n°1 - Faciliter les mobilités durables et solidaires sur le territoire		Montant	28 689 €
A – Rappel des constats, enjeux et objectif(s)		<p>La forte tendance au vieillissement et la progression des ménages d'une seule personne soulignent l'isolement grandissant de certaines catégories de populations (personnes âgées, précaires, ...). L'offre de services de santé est concentrée sur Nérac avec, à l'échelle du territoire un risque de désertification médicale très élevé et 1 350 personnes âgées vivant seules à domicile. Enfin, de nombreuses personnes en recherche d'emploi et / ou de formation, ne peuvent se déplacer de manière autonome.</p> <p>L'accès à certains services essentiels à la vie quotidienne, à l'insertion professionnelle et à la santé notamment, doit être garanti pour l'ensemble des habitants du territoire. Certains publics, peu ou pas mobiles pour différentes raisons (physiques, économiques et psychologiques notamment) nécessitent qu'une offre adaptée leur soit adressée. Il pourrait donc s'agir de développer des offres de mobilités inclusives et adaptées aux besoins spécifiques des usagers les plus vulnérables du territoire, par exemple, en proposant des nouvelles offres de transports adaptés et en favorisant le développement de pratiques de covoiturage solidaire. La pérennisation et le développement des services mobilités à la demande actuellement proposés ou en cours de déploiement constituera un enjeu.</p>		
Il s'agira en priorité de soutenir :		<ul style="list-style-type: none"> Les plateformes de mobilité solidaire pouvant intégrer un service de mobilité inclusive à la demande ciblant les publics en difficulté pour se déplacer, les équipements matériels et immatériels favorables au développement de pratiques de covoiturage solidaires durables, l'ingénierie nécessaire à la coordination de la mutualisation de moyens de transport et / ou trajets. 		
C – Types de bénéficiaires ciblés		Les associations, les collectivités territoriales, et les EPCI		
D. Cofinancements prévisionnels	Etat			
	Région			
	Département		17 214	
	Maître d'ouvrage		11 475	
RAS			E. Lignes de partage avec les autres dispositifs	
F. Indicateurs de suivi	2	Nombre d'acquisitions de véhicules électriques auxquelles le programme a contribué		
		Valeur d'objectif		2
G. Contribution aux 11 ambitions de Néo Terra		N°4 – Les mobilités propres		

3	Fiche-Action n°1.3 - Déployer une offre de carburants alternatifs		Fonds	FEDER
	Objectif prioritaire n°1 - Faciliter les mobilités durables et solidaires sur le territoire		Montant	31 028 €
A – Rappel des constats, enjeux et objectif(s)	<p>La volatilité des coûts des carburants traditionnels incite une réflexion sur le déploiement de nouveaux carburants (BioGNV, Hydrogène, Ethanol, ...) et de bornes de recharge électrique.</p> <p>La Région Nouvelle Aquitaine a lancé une étude stratégique en début d'année 2022 afin de définir une feuille de route régionale.</p> <p>Cette étude devrait aboutir, fin 2022, à l'élaboration d'un schéma de développement régional de la filière hydrogène en Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>A mi-parcours entre les métropoles de Bordeaux et Toulouse, et située idéalement le long de l'axe autoroutier A62, Albret Communauté possède tous les atouts pour devenir un territoire producteur d'Hydrogène en s'inscrivant dans la continuité du « Corridor H2 » de l'Occitanie. Une étude de faisabilité pour le développement d'un site de production d'hydrogène vert pourra être menée dès 2022. Les usages principaux pressentis de l'hydrogène sont la mobilité lourde et l'industrie. Des démonstrateurs pour l'injection directe d'hydrogène sur le réseau gazier ou le stockage d'énergie (avant production d'électricité) pourront être étudiés.</p>			
	<p>Il s'agira en priorité de soutenir études et investissement dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité avec ou sans assistance électrique, pour la livraison de marchandises.</p>			B – Types d'actions soutenus
C – Types de bénéficiaires ciblés		Les collectivités territoriales et les EPCI		
D. Cofinancements prévisionnels	Etat			
	Région			
	Département			
	Maître d'ouvrage		20 685	
RAS			E. Lignes de partage avec les autres dispositifs	
F. Indicateurs de suivi	3	Nombre d'études de faisabilité pour le développement d'un site de production d'hydrogène vert		
		Valeur d'objectif		1
G. Contribution aux 11 ambitions de Néo Terra		N°4 – Les mobilités propres		

Objectif prioritaire n°2 - Renforcer l'attractivité du territoire et de ses polarités à travers l'adaptation de l'offre de services

3	Fiche-action n°2.1 - Adapter l'offre de services aux évolutions démographiques	Fonds	FEADER
	Objectif prioritaire n°2 - Renforcer l'attractivité du territoire et de ses polarités à travers l'adaptation de l'offre de services	Montant	150 000€
A – Rappel des constats, enjeux et objectif(s)	<p>Cette fiche-action, prioritaire pour favoriser l'attractivité résidentielle et l'accueil de nouvelles populations, recherche à structurer une offre de services adaptée aux besoins des populations.</p> <p>Elle regroupe plusieurs sous-enjeux, autour de la prise en compte des impacts des évolutions démographiques (pyramide des âges, communes attractives à l'est, ...) sur les besoins de services.</p> <p>Il s'agira notamment d'anticiper pour mieux l'accompagner, la tendance au vieillissement de la population et ses incidences sur les besoins de services.</p> <p>Au sein des communes bénéficiant d'une croissance démographique soutenue, à l'Est, des besoins se présentent également, notamment autour de l'adaptation des capacités d'accueil des services proposés aux familles.</p> <p>Ces opérations pourraient également intégrer l'accueil d'équipement à vocation économique et de services, et ainsi contribuer au soutien de la vitalité commerciale et artisanale des petites polarités à travers des projets de types épiceries solidaires, ateliers d'artisans, ou encore le développement de l'économie sociale et solidaire.</p>		
Il s'agira en priorité de soutenir :		B – Types d'actions soutenus	
<ul style="list-style-type: none"> • La création, réhabilitation, aménagement et l'équipement d'espaces communs à vocation économique, de commerces et services collectifs et / ou mutualisés ; • La création, réhabilitation, aménagement et l'équipement de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels et patrimoniaux, sportifs, des loisirs, et de l'enfance/jeunesse ; • La création, réhabilitation, équipement de mutualisation d'équipements de lieux « hybrides ». 			
C – Types de bénéficiaires ciblés		Les associations, les collectivités territoriales et les EPCI	
D. Cofinancements prévisionnels	Etat		
	Région	60 000	
	Département	30 000	
	Maître d'ouvrage	60 000	
RAS		E. Lignes de partage avec les autres dispositifs	
F. Indicateurs de suivi	4	Nombre de lieux à vocation économique, de commerces et de services soutenus	
	Valeur d'objectif		3
G. Contribution aux 11 ambitions de Néo Terra		<p>3. La transition des entreprises</p> <p>5. Un urbanisme durable</p>	

4	Fiche-action n°2.2 - Expérimenter de nouvelles solutions de logement		Fonds	FEADER
	Objectif prioritaire n°2 - Renforcer l'attractivité du territoire et de ses polarités à travers l'adaptation de l'offre de services		Montant	210 000 €
A – Rappel des constats, enjeux et objectif(s)	<p>Afin de maintenir un équilibre territorial, il est essentiel de s'assurer que les principales polarités du territoire restent dynamiques et attractives. À ce titre, les nombreux dispositifs contractuels (ORT, petites villes de demain) sont mobilisés pour contribuer à leur revitalisation.</p> <p>Cela implique que des capacités d'ingénierie et / ou d'appui à l'ingénierie (étude, suivi ...) et des financements adaptés puissent être mobilisés par la collectivité et ses communes.</p> <p>Différents types de projets d'urbanisme / habitats expérimentaux ou innovants pourraient être soutenus par l'Europe notamment à travers la réhabilitation de bâtis anciens en réponse aux enjeux du primo-logement, du logement saisonnier, voire du maintien à domicile ou de la création de logements intermédiaires pour les personnes âgées.</p>			
Il s'agira en priorité de soutenir :			B – Types d'actions soutenus	
<ul style="list-style-type: none"> • La création, la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement de logements collectifs pour les professionnels et saisonniers ; • La création, la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement de logements intermédiaires pour les personnes âgées ; • La création, la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement de logements sociaux (- de 20 logements). 				
C – Types de bénéficiaires ciblés		Les collectivités territoriales, associations, bailleurs sociaux, entreprises à vocation sociale, les EPCI		
D. Cofinancements prévisionnels	Etat	315 000		
	Région			
	Département	105 000		
	Maître d'ouvrage	420 000		
RAS		E. Lignes de partage avec les autres dispositifs		
F. Indicateurs de suivi	5	Nombre de logements ou lits créés ou réhabilités		
		Valeur d'objectif	10 logements et / ou 20 lits créés ou réhabilités	
G. Contribution aux 11 ambitions de Néo Terra		5. Un urbanisme durable		

5.1 a - Objectif prioritaire n°3 - Conforter le développement touristique du territoire

5	3.1 Soutenir la mise en tourisme des atouts patrimoniaux et culturels du territoire		Fonds	FEADER
	Conforter le développement touristique du territoire		Montant	200 000 €
A – Rappel des constats, enjeux et objectif(s)	<p>Le territoire d’Albret Communauté présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des patrimoines paysagers et naturels riches et diversifiés, • Un potentiel intéressant en matière d’itinérances, • Des atouts patrimoniaux culturels et historiques riches et remarquables, • De nombreux villages de caractère ponctués de petits patrimoines ruraux, • Des musées, marchés de producteurs. <p>Ainsi, à travers ses paysages, ses patrimoines, ses chemins d’itinérance, son histoire, sa gastronomie et son terroir, l’Albret possède un potentiel touristique important et complet, mis en valeur par certains labels.</p> <p>Mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une partie du petit patrimoine bâti souffre d’un manque de valorisation ; • La valorisation et le développement commercial des sites patrimoniaux restent peu développés ; • L’offre patrimoniale et muséale, et l’accueil du public touristique, méritent de se moderniser et d’être plus accessibles. <p>Ainsi, la mise en tourisme et la valorisation des atouts touristiques du territoire restent un enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les nombreux sites patrimoniaux, historiques, architecturaux et bâtis qui maillent le territoire dont l’aménagement, l’accessibilité et la mise en tourisme restent souvent à réaliser ou améliorer ; • Le développement d’une offre complète, qualifiée, reconnue et répartie sur l’ensemble du territoire en matière d’activités culturelles. 			
	Il s’agira en priorité de soutenir :		<ul style="list-style-type: none"> • La création, la réhabilitation, l’aménagement et l’équipement de sites patrimoniaux, historiques, architecturaux et bâtis, notamment leur mise en tourisme ; • La création, la réhabilitation, l’aménagement et l’équipement d’espaces dédiés aux activités culturelles et / ou muséographiques. 	
C – Types de bénéficiaires ciblés		Les collectivités territoriales et les EPCI		
D. Cofinancements prévisionnels	Etat	200 000		
	Région	200 000		
	Département	200 000		

	Maître d'ouvrage	200 000	
		RAS	E. Lignes de partage avec les autres dispositifs
F. Indicateurs de suivi	6	Nombre de sites patrimoniaux et espaces dédiés aux activités culturelles soutenus	
		Valeur d'objectif	3
G. Contribution aux 11 ambitions de Néo Terra			RAS

Approche transversale

6	Mener des projets de coopération avec d'autres territoires	Fonds	FEADER
	Approche transversale	Montant	25 000 €
A – Rappel des constats, enjeux et objectif(s)	<p>La politique européenne de développement rural favorise le développement local mené par les acteurs locaux et visant à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux des zones rurales. Elle soutient la coopération par les GAL qui doivent favoriser les échanges, entreprendre un projet conjoint partagé avec d'autres territoires organisés et ayant une approche similaire dans un autre Etat membre, voire même dans un autre pays hors de l'Union Européenne.</p> <p>La coopération fait partie des objectifs de l'approche LEADER 2023-2027 et, à ce titre, est intégrée dans la stratégie du GAL Albret Communauté.</p> <p>La coopération au titre du programme Leader 2023-2027 d'Albret Communauté permettra de répondre à tous les objectifs stratégiques du programme. Les actions de coopération permettent de mettre en œuvre différemment certains projets, ou d'en augmenter les retombées en trouvant de nouveaux partenaires sur d'autres territoires. En outre, ils permettent de s'enrichir de l'expérience d'acteurs ayant déjà engagés des projets similaires, mais aussi de diffuser les bonnes pratiques acquises localement.</p>		
Trois types d'actions peuvent être envisagés :		B – Types d'actions soutenus	
<ul style="list-style-type: none"> Les actions préalables permettant de commencer à co-construire le projet : <ul style="list-style-type: none"> ✓ échanges ✓ déplacements ✓ traductions ; Les actions communes de coopération, c'est-à-dire la réalisation-même du projet ; Les actions locales, liées aux actions communes, mais se déclinant de manière spécifique à l'échelle de chaque territoire organisé et impliqué. 			
C – Types de bénéficiaires ciblés	<ul style="list-style-type: none"> - Structure porteuse du GAL - Associations 1901 - Collectivités territoriales - Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) 		
D. Cofinancements prévisionnels	Etat		
	Région		
	Département		
	Autre	6 250	
RAS		E. Lignes de partage avec les autres dispositifs	
F. Indicateurs de suivi	7	Nombre d'actions de coopération menées avec un autre territoire	
		Valeur d'objectif	2
G. Contribution aux 11 ambitions de Néo Terra		RAS	

7	Animer le territoire, piloter, suivre et évaluer le programme	Fonds	FEADER
	Approche transversale	Montant	149 000 €
A – Rappel des constats, enjeux et objectif(s)	<p>L'animation, la gestion, le suivi et l'évaluation des opérations et du programme seront effectués par un agent de développement en charge du dispositif et de la coordination (1 ETP).</p> <p>Le chargé de mission s'impliquera également, avec l'appui des services d'Albret Communauté, sur le volet communication et capitalisation du programme (création d'outils, animation des réseaux, promotion du programme, valorisation et diffusion des réalisations du programme,...).</p> <p>La complétude de ce poste permettra une mise en œuvre optimale du programme Leader en Albret, combinant à la fois coordination, animation, suivi-évaluation, promotion, valorisation et diffusion des résultats des projets.</p> <p>La partie évaluative de la mission permettra également d'intégrer et de suivre toutes les politiques engagées sur le territoire et de veiller à leur cohérence et articulation. Cette dimension permettra ainsi d'avoir une approche détaillée de la stratégie globale de développement mise en œuvre en Albret. Elle sera complétée par une expertise externe intermédiaire.</p> <p>L'Albret fait le choix d'une évaluation mixte combinant évaluation interne et externe. Dès le début du programme, le chargé de mission définira des critères de suivi et d'évaluation précis (affiner les indicateurs spécifiques définis pour chaque fiche action). Il organisera le recueil et l'analyse de ces données et rédigera des bilans annuels qui seront présentés au Comité de programmation. Ces informations permettront de vérifier si la stratégie initiale est bien mise en œuvre et si certains ajustements sont éventuellement nécessaires.</p> <p>Un appel à prestation externe à mi-parcours et finale sera aussi lancé afin d'apporter une expertise externe et neutre sur l'évolution et l'évaluation du programme.</p> <p>Les actions de communication et de concertation seront directement intégrées à la vie des projets qui seront soutenus lors de leurs phases de conception, réalisation et réception afin d'associer les habitants et partenaires à la définition de leur contenu, de valoriser les résultats et d'accélérer la mise en usage des projets une fois réalisés. La communication pourra prendre différentes formes : réseaux sociaux, site internet, presse, radio, ...</p>		
	<p>Seront soutenues les actions d'ingénierie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • généraliste, pour l'animation d'une stratégie locale et interterritoriale ; • de projet thématique, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises interterritoriales ; • d'amorçage de projets ; • de mise en réseau ou de coopération thématique et interterritoriale. <p>Le FEADER, au titre de LEADER, est mobilisé, de manière exclusive, pour le financement de la gestion, le suivi et l'évaluation de la stratégie ainsi que son animation, y compris la facilitation des échanges entre acteurs.</p>		

C – Types de bénéficiaires ciblés	- Structure porteuse du GAL / EPCI		
D. Cofinancements prévisionnels	Etat		
	Région	62 500	
	Département		
	Autre	68 500	
RAS		E. Lignes de partage avec les autres dispositifs	
F. Indicateurs de suivi	8	Nombre d'ETP annuel consacré à l'animation et la gestion du programme	
		Valeur d'objectif	1
G. Contribution aux 11 ambitions de Néo Terra		RAS	

6. Plan de financement de la stratégie par fonds

Voici la maquette financière envisagée à ce stade de la réflexion :

Stratégie du territoire	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche action :		% de la maquette par objectif prioritaire et fiche action
	FEDER OS5	FEADER Leader	
Objectif prioritaire 1 : Faciliter les mobilités durables et solidaires sur le territoire	1 031 028	28 689	59%
Fiche action 1-1 : Aménager un réseau d'itinéraires sécurisés dédiés aux mobilités actives	1 000 000		56%
Fiche action 1-2 : Déployer une offre de mobilités solidaires		28 689	2%
Fiche action 1-3 : Développer une offre de carburants alternatifs	31 028		2%
Objectif prioritaire 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et de ses polarités à travers l'adaptation de l'offre de services		360 000	20%
Fiche action 2-1 : Adapter l'offre de services aux évolutions démographiques		150 000	8%
Fiche action 2-2 : Développer de nouvelles solutions de logement		210 000	12%
Objectif prioritaire 3 : Conforter le développement touristique du territoire		200 000	11%
Fiche action 3-1 : Soutenir la mise en tourisme des atouts patrimoniaux et culturels du territoire		200 000	11%
Approche transversale		174 000	9%
Fiche action : Coopération		25 000	1%
Fiche action : Animation/gestion/évaluation		149 000	8%
TOTAL	1 031 028	762 689	1 793 717

7. Description des mécanismes d'animation, communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de

7.1 L'animation, la gestion et la communication

Les missions d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation des opérations et du programme seront effectuées par un agent de développement en charge du dispositif et de la coordination (1 ETP).

Ce chargé de mission s'impliquera également, avec l'appui des services d'Albret Communauté, sur le volet communication et capitalisation du programme (création d'outils, animation des réseaux, promotion du programme, valorisation et diffusion des réalisations du programme,...).

La complétude de ce poste permettra une mise en œuvre optimale du programme Leader en Albret, combinant à la fois coordination, animation, suivi-évaluation, promotion, valorisation et diffusion des résultats des projets.

Les actions de communication et de concertation seront directement intégrées à la vie des projets qui seront soutenus lors de leurs phases de conception, réalisation et réception afin d'associer les habitants et partenaires à la définition de leur contenu, de valoriser les résultats et d'accélérer la mise en usage des projets une fois réalisés. La communication pourra prendre différentes formes : réseaux sociaux, site internet, presse, radio, ...

7.2 Le suivi et l'évaluation du programme

La mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Sur la base de ce suivi, le Groupe d'Action Locale (GAL), pourra, si cela se justifie, décider une révision de sa maquette financière.

Le suivi de la mise en œuvre du programme se fera via le renseignement d'un **tableau de bord** constitué par :

- > la **consommation financière** des montants prévisionnels affectés à chaque fiche-action ;
- > l'ensemble des **indicateurs de réalisation** identifiés au sein des fiches action.

Le renseignement de ce tableau de bord sera assuré par l'animateur / gestionnaire du programme.

Au-delà du suivi de l'avancement du plan d'actions, il sera nécessaire de tirer les enseignements des projets déployés afin d'en évaluer les résultats et les effets et d'adapter les modalités de mise en œuvre si nécessaire.

Pour ce faire, des travaux de bilan / évaluation pourraient être menés.

7.2 α - Bilan annuel synthétique de la mise en œuvre du programme

Il s'agira, sur la base d'un travail préparatoire de l'animatrice / gestionnaire, de réaliser un bilan annuel synthétique de la mise en œuvre du programme.

Ce bilan, qui sera produit en chaque début d'année suivante (N+1 pour N), proposera :

- ✓ un bilan de l'avancement des actions prévues mobilisant notamment les indicateurs de suivi ;

- ✓ une synthèse explicative des niveaux d'avancement constatés. Il s'agira notamment d'identifier les facteurs favorisants et / ou freins constatés lors de la mise en œuvre des actions.

Ce bilan sera présenté puis discuté avec le GAL afin d'interpeller les partenaires n'ayant pas tenu leurs engagements et / ou solliciter leur appui renforcé.

7.2 b - Evaluations intermédiaire et finale

Les bilans annuels devront permettre de constituer une vision précise des niveaux d'avancement des actions et facteurs explicatifs associés.

Les démarches d'évaluation, qui pourront être menées à mi-parcours et / ou en fin de démarche, permettront, sur la base d'une consultation large des parties prenantes du programme, de :

- > mettre à jour le contexte d'intervention au regard des nombreuses mutations en cours ;
- > repérer les points de blocage « durs » nécessitant une réflexion dédiée;
- > porter un regard évaluatif / rétrospectif sur l'opportunité et la faisabilité des actions prévues / réalisées.

A l'issue de l'évaluation à mi-parcours du programme (3 ans), pourra être réalisée une révision des objectifs du programme.

L'évaluation finale ou ex-post permettra de préparer la conception du prochain programme.

Ces évaluations pourront être menées en interne ou en externe mais gagneraient à rechercher l'apport d'un regard extérieur aux parties prenantes du programme.

8. Description du processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux dans la stratégie

8.1 Le groupe d'action locale unique FEADER/FEDER OS 5.2

8.1 a - Composition

Nota : la composition du futur comité de programmation est en cours de révision et sera réalisée dans le souci du respect de l'équilibre dans la représentation des communes du territoire. Leurs modalités de renouvellement respecteront les règles actuelles (membre éliminé à partir de trois absences consécutives).

Le futur comité de programmation comprendra :

- ✓ 50% du collège privé
- ✓ 50% du collège public dont 1 représentant élu du Conseil départemental (membre votant)
- ✓ 1 représentant élu du Conseil régional (sans voix délibérative)
- ✓ Les services techniques (Direction structure porteuse, animateur, ...)
- ✓ Les partenaires techniques (Guichet Unique Service Instructeur, pilotage, services du département)

8.1 b - Quorum

Nombre minimum requis de votants : 10 (5 par collègue + 5 suppléants)

Binôme titulaire/suppléant

1^{er} quorum : au moins 10 membres votants.

2^{ème} quorum actuel maintenu : plus de 50% des membres votants présents doivent être du collège privé.

8.1 c - Conflits d'intérêts

Vérification du non-contrôle d'un groupe d'intérêts en début de séance (et non dossier par dossier)

Information sur les conflits d'intérêts en début de séance, après vérification du quorum : « *Qui est en conflit d'intérêts avec l'un ou l'autre des points de l'ordre du jour ?* » avec traçabilité dans le compte-rendu + déclaration d'absence de conflit d'intérêts jointe à chaque dossier (comme à présent)

1 membre du GAL porteur de projet ne pourra pas participer au vote de son projet et quittera la salle (système actuel) ; s'il est accompagné d'autres membres de sa structure, tous doivent sortir.

8.2 Un dispositif de concertation adossé aux projets

En termes de concertation avec les autres territoires voisins porteurs de programmes, Albret Communauté assurera une présentation de sa stratégie en visioconférence et prolongera ses dynamiques partenariales actuelles notamment avec l'agglomération d'Agen sur les thématiques du tourisme et des mobilités.

Les actions de communication et de concertation seront directement intégrées à la vie des projets qui seront soutenus lors de leurs phases de conception, réalisation et réception afin d'associer les habitants et partenaires à la définition de leur contenu, de valoriser les résultats et d'accélérer la mise en usage des projets une fois réalisés. La communication pourra prendre différentes formes : réseaux sociaux, site internet, presse, radio, ...

Un grand forum sera organisé afin de conclure le programme 2014-2020 et de lancer le suivant.

9. Annexes

9.1 15 entretiens auprès d'acteurs clé du territoire

Acteurs clés du territoire	Structure / Organisme
Alain LORENZELLI	Président d'Albret Communauté / Président du GAL Albret / Président du SMICTOM LGB / Maire de Bruch
Jean-Louis MOLINIE	VP d'Albret Communauté Transition énergétique et ORT-Habitat / Président Fédération de pêche / Maire de Buzet-sur-Baïse
Jean-François GARRABOS	VP d'Albret Communauté Tourisme / Président Office de Tourisme / Maire de Feugarolles
Valérie TONIN	Présidente Comité départemental tourisme / conseillère départementale / Maire de Barbaste
Nathalie ROUSSILLE	Viticultrice bio / Elue de la Chambre d'Agriculture / membre du GAL Albret / Buzet-sur-Baïse
Jean LABARDANT	Responsable formation continue / membre du GAL Albret / Adjoint au Maire de Montagnac-sur-Auvignon
Jean-Louis GALDIN	Président de l'association Bric à Brac Solidaire / acteur de l'ESS / Réaup Lisse
Denis VICENTINI	Gérant SARL COMIN Industrie / Elu de la Chambre des métiers / fondateur brevet Roll'n sem / Nérac
Gabriel CHAZALLON	Retraité ex-directeur entreprise SYNGENTA / Président des propriétaires forestiers et trufficulteurs / membre du GAL
Martine PALAZE	Présidente Espace de vie sociale Nérac
Marie-Hélène FOLCH-CASTILLO	Présidente de l'association Géront'Aquitaine et directrice de l'EHPAD de Francescas
Pierre-Jean MORARD	Directeur du groupement d'employeurs agricoles de Lot-et-Garonne / membre du GAL
Valérie DEBOURGES	Directrice d'AGIR PLUS / Acteur de l'ESS / membre du GAL
Nora DUMORTIER	Gérante du camping Saint Louis à Lamontjoie
Stéphane COURTOIS	Proviseur du lycée agricole Armand Fallières
Olivier LAMOUREUX	DGS de l'Agglomération agenaise / Adjoint au Maire de MONCAUT

9.2 Liste des participants aux ateliers

Nom / Prénom	Structure / Organisme
DE BLAY Jean-Baptiste	Gérant d'un Hébergement touristique insolite « Chrysalide » Château Saint-Martin
BAGAUD Danielle	Présidente Délégation départementale de l'Association Croix Rouge, retraitée
BIASOTTO Ludovic	Vice-Président Action sociale Albret Communauté, Maire de Lavardac, fonctionnaire de police
MADER Pierre	Adjoint au Maire de Lavardac, retraité
VERGEZ André	Correspondant local La Dépêche
VALAY Edmond	Vice-Président Géront'Aquitaine, docteur à la retraite
TOLOT Jean-Louis	Maire de Montagnac-sur-Auvignon, agriculteur
BONNE Jérôme	Adjoint au Maire de Montagnac-sur-Auvignon, viticulteur
LABARDANT Jean	Adjoint au Maire de Montagnac-sur-auvignon, Membre du collège privé du GAL, sociologue
BEVILACQUA Ludivine	Chargée d'animation territoriale Département de Lot-et-Garonne
LAMBERT Jacques	Vice-Président Administration Albret Com., Maire de Mézin, Membre du collège public du GAL
PAGES Muriel	Médiatrice culturelle Musée du Liège et du Bouchon de Mézin
SOUBIRON Didier	Maire de SOS, agriculteur
POLLONI Grégory	Directeur Adjoint Association Agir Plus
CHOISNEL Nicolas	Vice-Président Finances Albret Communauté, Maire de Moncrabeau
AUTIPOUT Michèle	Maire de Xaintrailles, Enseignante à la retraite, Xaintrailles
DENAVIT Hervé	Adjoint au Maire de Feugarolles, entrepreneur à la retraite, Feugarolles
NOUILHAN Henri	Président de l'ADMR d'Albret, retraité, Nérac

HACHE Jérémie	Directeur de l'Office de Tourisme de l'Albret
CAZALIS Hubert	Directeur d'Agrinove (Syndicat Mixte Développement Economique du Néracais)
LABARTHE Lionel	Vice-Président Environnement d'Albret Communauté, Maire d'Andiran, conducteur
TONIN Valérie	Conseillère départementale, Présidente Comité du Tourisme, Maire de Barbaste, agent immobilier
BOUTAN Pascal	Vice-Président Petite Enfance Enfance Jeunesse, Maire de Lamontjoie, agriculteur
DENIER Thierry	Consultant TD Golf Conseil
BOTTI Raphaël	Directeur d'études Teriteo
MONNIER Clara	Chargée d'études Teriteo
CAMMARATA Jean-Marc	Directeur Général des Services Albret Communauté
CHIESA Patrice	Directeur Général Adjoint d'Albret Communauté
AMMIRATI Estelle	Chargée d'animation-gestion programme LEADER 2014-2020

9.3 Charte d'engagement signée par le représentant de la structure porteuse



CHARTE D'ENGAGEMENT DES TERRITOIRES POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE EN NOUVELLE AQUITAINE – 2021-2027

Préambule

A l'issue d'une concertation avec ses partenaires, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient le développement territorial Intégré dans le cadre d'une mobilisation multi fonds des programmes européens 2021-2027 (FEDER OS5 – LEADER – FEAMPA). Ce soutien est mis en œuvre à l'échelle des périmètres des Contrats de territoires régionaux.

Cette approche, s'inscrit dans une démarche de « Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) », qui repose sur une implication forte des territoires pour le portage d'une stratégie locale et la sélection de projets s'y inscrivant. Ce portage sera effectué par un Groupe d'Action Locale, associant les acteurs locaux, publics et privés. Cette responsabilité des territoires implique leur engagement sur la mise en place d'une gouvernance équilibrée du dispositif, une équité d'accès aux fonds européens concernés et des modalités de mise en œuvre conformes aux exigences réglementaires et de calendrier dans lesquelles ils s'inscrivent. Elle porte également sur l'intégration dans les démarches locales des grandes orientations fixées par la Région, notamment, dans le cadre de la feuille de route « Néo terra ».

La Charte d'engagement des territoires est une pièce constitutive du dossier de candidature, selon les modalités définies par la Région. En la signant, le territoire candidat s'engage à :

Assurer une représentation équilibrée et équitable des acteurs du territoire dans la gouvernance de la stratégie du territoire

A ce titre, le territoire mettra en œuvre une gouvernance **multi-partenariale**, en veillant au respect des équilibres entre représentants du public et du privé, de l'urbain et du rural, des différentes entités intégrées dans le périmètre de la stratégie.

Cette gouvernance s'effectuera dans le respect des principes horizontaux fixés par les Etats Membres et la Commission européenne, et qui sont à considérer tout au long de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes, ainsi que lors de l'établissement de rapports à leur sujet :

- Respect des droits fondamentaux et conformité avec la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ;
- Prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension du genre ;
- Prise de mesures appropriées pour prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, en particulier, l'accessibilité pour les personnes handicapées ;

- Promotion du développement durable (article 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne), compte tenu des objectifs de développement durable des Nations Unies, de l'accord de Paris et du principe consistant à « ne pas causer de préjudice » important.

Comme précisé dans l'article 31 du règlement UE 2021/1060 du 24 juin 2021, cette gouvernance sera assurée par les représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier. Il veillera à associer les acteurs locaux, ainsi que les différents partenaires techniques et financiers parmi lesquels les Départements et la Région (services et élus de territoire), aux différentes étapes de la conception puis de la mise en œuvre de la stratégie de développement local. Ceci permettra notamment de garantir une cohérence de la stratégie de développement local avec les autres cadres stratégiques mis en place à d'autres échelles territoriales (départementale, ou régionale dont Néo Terra, la charte de PNR, les CRTE, etc.) et d'améliorer l'interconnaissance des différents acteurs.

Veiller à une mobilisation équilibrée des crédits autour de la stratégie de développement local.

Le GAL s'engage à assurer une mobilisation équilibrée des crédits autour de la stratégie de développement local, à la fois sur le périmètre du territoire concerné et sur les thématiques soutenues.

Cette approche sera prévue dès l'élaboration de la stratégie de développement et du plan d'actions correspondant. Afin de mettre en œuvre cet objectif, le territoire adaptera en particulier les actions d'animation et de communication afin que tous les axes stratégiques retenus et les porteurs de projets susceptibles d'y contribuer soient en mesure de bénéficier d'un accompagnement technique et/ou financier.

Il mobilisera une ingénierie en capacité de faciliter la réalisation de projets (de l'amorçage à la réalisation), de faciliter l'accès aux différents financements (dont les aides européennes) et d'assurer un appui technique aux acteurs du territoire.

Assurer une mise en œuvre dynamique de la stratégie locale et des crédits mobilisés et contribuer à la performance des programmes

Le territoire mettra tout en œuvre pour assurer une programmation dynamique des crédits attribués. Des objectifs seront fixés et des clauses de revoyure intégrées dans les conventions de mise en œuvre de chaque fonds.

Il adoptera à cette fin des modalités d'accompagnement et de communication adaptées et déploiera une ingénierie en capacité de coordonner et d'animer le partenariat mobilisé autour de sa stratégie locale et d'orienter les porteurs vers les dispositifs les plus adaptés, européens ou nationaux.

Ces dispositions devront conduire à mobiliser le maximum de fonds européens pour chaque projet cofinancé, à éviter les multiples financements, source de complexité et de lisibilité réduite des partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de la stratégie locale.

En cas de non atteinte des objectifs fixés, le territoire est informé que les répercussions pourront être de deux niveaux :

- Une répercussion sur les enveloppes de chaque territoire : réduction des enveloppes des territoires n'atteignant pas ces objectifs et abondement des enveloppes des territoires les plus performants.

- Une répercussion sur l'enveloppe globale du fonds concerné : redistribution d'une partie des crédits vers d'autres objectifs des programmes dans la limite des obligations réglementaires.

Communiquer sur les fonds européens

La communication autour de l'intervention des fonds européens est essentielle et le territoire sera en responsabilité pour assurer la visibilité de l'action de l'Union européenne, dans le cadre du Développement Territorial Intégré. Ainsi, le GAL communiquera sur les fonds européens à toutes les étapes de la stratégie, de son élaboration à la communication pour favoriser les remontées de projets, mais aussi en aval pour valoriser les projets aidés. Il contribuera à la sensibilisation des porteurs de projets aux obligations de communication en tant que bénéficiaires des Fonds, sur la base des dispositions prises par l'Autorité de Gestion.

Les membres de l'instance de décision du GAL seront sensibilisés à l'importance de cette communication pour la mise en œuvre du programme, et en seront des ambassadeurs.

Participer aux différents temps d'animation et de coordination régionaux sur le développement territorial intégré

Le territoire répondra à cet effet aux différentes sollicitations de la Région en tant qu'autorité de gestion pour la mise en œuvre du développement territorial intégré (transmission de données, évaluation, participation aux réunions organisées par la Région, etc.).

Il s'impliquera également dans les demandes de retours d'expérience et de capitalisation, tant au niveau régional, national et Européen

Enfin, le GAL s'engage à respecter les dispositions présentées dans le cadre de sa candidature en matière d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation.

Le Président,



Alain LORENZELLI



